

OCTOBRE 2026

PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

—
Rapport final

Présenté par Éco-corridors laurentiens à la Ville de Prévost



Éco~corridors
laurentiens


Prévost

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	iv
Liste des tableaux	v
Présentation des organismes.....	vi
1. INTRODUCTION	1
1.1. Standards ouverts	1
1.2. Mise en contexte	2
1.3. Équipe de projet	2
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE	5
2.1. Portée du plan de conservation.....	5
2.2. Description administrative.....	5
2.3. Présence autochtone	6
2.4. Zones de végétation et domaines bioclimatiques.....	6
2.5. Géologie.....	6
2.6. Démographie	7
2.7. Tenure des terres	8
2.8. Occupation du sol et affectations du territoire.....	9
2.9. Milieux naturels	14
2.10. Éléments d'intérêt écologique	21
2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation.....	24
2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique	25
3. CONCEVOIR	27
3.1. Vision	27

TABLE DES MATIÈRES

3.2.	Cibles de conservation.....	27
3.3.	Cibles de bien-être humain	29
3.4.	Évaluation des pressions.....	30
3.5.	Analyse de la situation.....	34
4.	PLANIFIER.....	47
4.1.	Définition des buts	47
4.2.	Chaînes de résultats	49
4.3.	Stratégies.....	64
4.4.	Objectifs.....	66
5.	Conclusion	69
	Références.....	70
	Lexique.....	72
	Annexe 1 - Système d'évaluation des pressions	77

Liste des figures

Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020)	1
Figure 2. Géologie du territoire	7
Figure 3. Tenure des terres sur le territoire	8
Figure 4. Utilisation du territoire	9
Figure 5. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC	11
Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme	12
Figure 7. Zones inondables identifiées sur le territoire	13
Figure 8. Peuplements forestiers situés sur le territoire	15
Figure 9. Forêts d'intérieur sur le territoire	16
Figure 10. Forêts matures sur le territoire	17
Figure 11. Milieux humides présents sur le territoire	18
Figure 12. Milieux aquatiques présents sur le territoire	19
Figure 13. Milieux ouverts situés sur le territoire	20
Figure 14. Occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur le territoire ..	22
Figure 15. Réseau écologique régional identifié par Éco-corridors laurentiens	23
Figure 16. Aires protégées situées sur le territoire	24
Figure 17. Éléments d'attractivité du territoire	26
Figure 18. Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées	31
Figure 19. Modèle contextuel du développement	36
Figure 20. Modèle contextuel de la pollution	38
Figure 21. Modèle contextuel des espèces exotiques envahissantes	40
Figure 22. Modèle contextuel des activités récréatives	42
Figure 23. Modèle contextuel de la pollution sonore	44
Figure 24. Modèle contextuel de l'érosion et sédimentation	46
Figure 25. Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020)	49
Figure 26. Chaîne de résultats du développement	51
Figure 27. Chaîne de résultats de la connectivité écologique	53
Figure 28. Chaîne de résultats de la pollution	55
Figure 29. Chaîne de résultats des espèces exotiques envahissantes	57

Figure 30. Chaîne de résultats des activités récréatives	59
Figure 31. Chaîne de résultats de la pollution sonore	61
Figure 32. Chaîne de résultats de l'érosion et sédimentation	63

Liste des tableaux

Tableau 1. Équipe de projet	3
Tableau 2. Grille d'évaluation des pressions.....	32
Tableau 3. Buts de conservation	47
Tableau 4. Stratégies et objectifs	67

Présentation des organismes

Réalisé par : Éco-corridors laurentiens (ÉCL)

Éco-corridors laurentiens (ÉCL) est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. Sa vision est de relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et de noyaux écologiques. Depuis maintenant 10 ans, ÉCL soutient les membres et acteurs régionaux dans leurs activités de conservation et favorise l'éclosion d'organismes et d'initiatives de conservation grâce aux efforts des membres de son conseil d'administration, de son personnel et de ses bénévoles.

Mandaté par :



La présente étude scientifique, les recommandations, propositions d'actions et suggestions qu'elle contient sont formulées par Éco-corridors laurentiens, ses préposés, ayants droits, employés et consultants à titre indicatif seulement étant convenu aux présentes que le « client » assume l'entière responsabilité à l'égard des gestes, actions, recours légaux et actes juridiques découlant ou posés en lien ou à la suite de la présente étude, Éco-corridors laurentiens, ses préposés, employés et consultants n'assumant aucune responsabilité quant à tels gestes, actions, recours légaux et actes juridiques posés par qui que ce soit en lien ou à la suite de la présente étude.

1. INTRODUCTION

1.1. Standards ouverts

Ce plan de conservation a été élaboré à partir de la méthodologie des [Standards ouverts pour la pratique de la conservation](#). Les *Standards ouverts* sont un outil de planification développé par *Conservation Measures Partnership* (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020). Ces standards identifient des étapes précises à suivre pour mettre en œuvre avec succès les projets de conservation. Ils permettent d'avoir un langage commun entre les organismes et améliorent l'efficacité du travail en conservation. Le logiciel Miradi (Sitka Technology Group, 2019) est un logiciel permettant de réaliser les différentes étapes de gestion adaptative que proposent les *Standards ouverts* sous forme de schémas relationnels permettant de visualiser les différentes composantes du modèle. Ce dernier a été utilisé pour les différents schémas retrouvés dans le plan de conservation. Les *Standards ouverts* ont été développés selon un cycle comprenant cinq étapes.



Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020)



1. INTRODUCTION

1.2. Mise en contexte

La Ville de Prévost a mandaté Éco-corridors laurentiens (ÉCL) afin de réaliser un plan de conservation des milieux naturels. Ce plan de conservation des milieux naturels sera basé sur la méthodologie des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (Conservation Measures Partnership, 2020). L'élaboration de ce plan repose en premier temps sur un portrait du territoire et des milieux naturels présents. Il repose également sur la mobilisation des différentes parties prenantes, dans une démarche de co-crédation avec les acteurs du territoire. Les objectifs du projet se déclinent comme suit :

1. Réaliser un portrait exhaustif du territoire de Prévost pour obtenir les connaissances sur les habitats sensibles, d'intérêt écologique et la biodiversité;
2. Identifier les noyaux de conservation, les corridors écologiques, ainsi que les milieux naturels à haute valeur écologique sur le territoire et prioriser les milieux naturels à protéger sur le territoire;
3. Produire une analyse de connectivité écologique locale des milieux naturels;
4. Réaliser un diagnostic des enjeux et pressions sur le territoire afin de proposer des buts, objectifs et stratégies de gestion, de mise en valeur et de protection des milieux naturels; et formuler des recommandations réglementaires afin d'intégrer la protection des milieux naturels dans les outils de planification de la municipalité.
5. Établir un plan d'action, un plan de suivi et un plan opérationnel pour assurer la conservation des milieux naturels sur le territoire.

1.3. Équipe de projet

Cette section présente l'ensemble des ressources humaines, internes et externes, qui ont ou vont participer à l'élaboration ou à la mise en œuvre du plan. Le tableau 1 présente l'ensemble des membres de l'équipe de projet.

1. INTRODUCTION

Tableau 1. Équipe de projet

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Éco-corridors laurentiens	Fanny Deschênes	Chargée de projets	Porteur du projet Coordination du projet Standards ouverts pour la pratique de la conservation
Éco-corridors laurentiens	Marie-Lyne Després-Einspenner	Directrice générale	Membre de l'équipe de projet Conseillère scientifique
Éco-corridors laurentiens	Daniel Chérubin	Chargé de projets en aménagement durable des territoires	Membre de l'équipe de projet Responsable des diagnostics et recommandations en aménagement du territoire et urbanisme
Éco-corridors laurentiens	Athanasios Mihou	Chargé de projets en concertation	Coordination des activités de consultation Animation
Éco-corridors laurentiens	Lisa Phuong Nguyen	Technicienne en géomatique	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques Responsable des productions cartographiques
Éco-corridors laurentiens	Anie Rivard-Paré	Chargée de projets	Membre de l'équipe de projet Animation Conseillère scientifique
Éco-corridors laurentiens	Kassandra Jenkins	Chargée de projets en communications et marketing	Ressource dédiée au projet Communications et relations publiques
Ville de Prévost	Fréderrick Marceau	Directeur du Service de l'environnement	Membre de l'équipe de projet
Ville de Prévost	Caroline Délisle	Technicienne en milieux naturels	Membre de l'équipe de projet
Ville de Prévost	Jean-François Coulombe	Service des loisirs	Membre du Comité consultatif
Ville de Prévost	Joey Leckman	Conseiller municipal	Membre du Comité consultatif
Comité régional pour la protection des falaises	Laurent Besner	-	Membre du Comité consultatif
Comité régional pour la protection des falaises	Gilbert Tousignant	-	Membre du Comité consultatif
Conservation Nature Canada	David Lafrance	-	Membre du Comité consultatif

1. INTRODUCTION

Parc de la Coulée	Jeanny Thivierge		Membre du comité consultatif
Héritage Plein-Air	Jean-Patrice Tremblay	-	Membre du Comité consultatif
Institut des territoires	Isabelle Marcoux	-	Membre du Comité consultatif
Abrinord	Éric Guerra-Grenier	-	Membre du Comité consultatif
Comité des citoyens du lac René	Paul Corbeil	-	Membre du Comité consultatif
Association des résidents du Lac Renaud	Jean-René Bureau	-	Membre du Comité consultatif
Association de citoyens pour la restauration du Lac Saint-François	Carole Ouellet	-	Membre du Comité consultatif
Citoyenne	Marie-Claude Bonneville	Membre du CCDDE	Membre du Comité consultatif
Citoyen	Robin Fortin	Membre du CCDDE	Membre du Comité consultatif
Citoyen	Olivier Raymond	Membre du CCDDE	Membre du Comité consultatif
Citoyenne	Ghyslaine Dumoulin	Membre du CCDDE	Membre du Comité consultatif



2. PORTRAIT

Le portrait du territoire comprend une description physique et administrative du territoire. L'ensemble des milieux naturels, qui comprend entre autres les milieux forestiers, les milieux humides et hydriques et les milieux ouverts, sont identifiés en fonction des données disponibles (données géomatiques, études, portraits, etc.). Pour chacun de ces milieux naturels, une analyse de leur superficie et de leur répartition est effectuée. Les éléments d'intérêt écologique (aires protégées, occurrences d'espèces en situation précaire, etc.) ainsi que les éléments d'attractivité du territoire sont également identifiés.

2.1. Portée du plan de conservation

La portée du plan de conservation correspond aux limites administratives de la Ville de Prévost.

2.2. Description administrative

La Ville de Prévost se situe dans la région administrative des Laurentides et dans la municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord. Elle est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales selon le cadre écologique de référence du Québec (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCCFP], 2018). La superficie de son territoire s'étend sur près de 36 km² (Ville de Prévost, 2024a).

La Ville de Prévost est traversée, du nord au sud, par l'autoroute 15, la route 117 et la rivière du Nord. Elle est délimitée au nord par la Ville de Piedmont, à l'est par la Municipalité de Saint-Hippolyte et la Municipalité de Sainte-Sophie, au sud et à l'ouest par la Ville de Saint-Jérôme ainsi qu'à l'ouest par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs (Ville de Prévost, 2024a).

Le territoire de la Ville de Prévost est localisé à 50 km de Montréal. En plus de sa relative proximité avec ces centres urbains, la Ville se trouve à 60 km de Mont-Tremblant, une destination touristique d'importance et est voisine de municipalités dotées d'équipements touristiques majeurs. Grâce à cette situation géographique avantageuse, la Ville de Prévost est perçue comme la « porte d'entrée » de la région des Laurentides (Ville de Prévost, 2024a).



2. PORTRAIT

2.3. Présence autochtone

Le territoire de la Ville de Prévost est situé sur le territoire ancestral des nations algonquiennes Anishinabewaki et Omàmiwininiwag (Native Land, 2023).

2.4. Zones de végétation et domaines bioclimatiques

Le territoire se situe dans la zone de végétation tempérée nordique et la sous-zone de la forêt décidue (feuillue), dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (Gouvernement du Québec, 2019a).

2.5. Géologie

Le territoire de Prévost est situé dans le Bouclier canadien qui couvre la partie sud-ouest du bouclier canadien au Québec. Le territoire est situé dans la province géologique de Grenville et dans la région naturelle du Massif du Mont-Tremblant (MELCCFP, 2018). Prévost se distingue par ses paysages vallonnés et son caractère verdoyant. Son paysage escarpé, baigné de plusieurs lacs, est rehaussé par l'historique rivière du Nord qui sillonne son territoire du nord au sud. Cette magnifique ville boisée est composée de régions aplanies et de reliefs montagneux (Ville de Prévost, 2024a). La figure ci-dessous illustre la topographie du territoire (MRNF, 2025b).

2. PORTRAIT

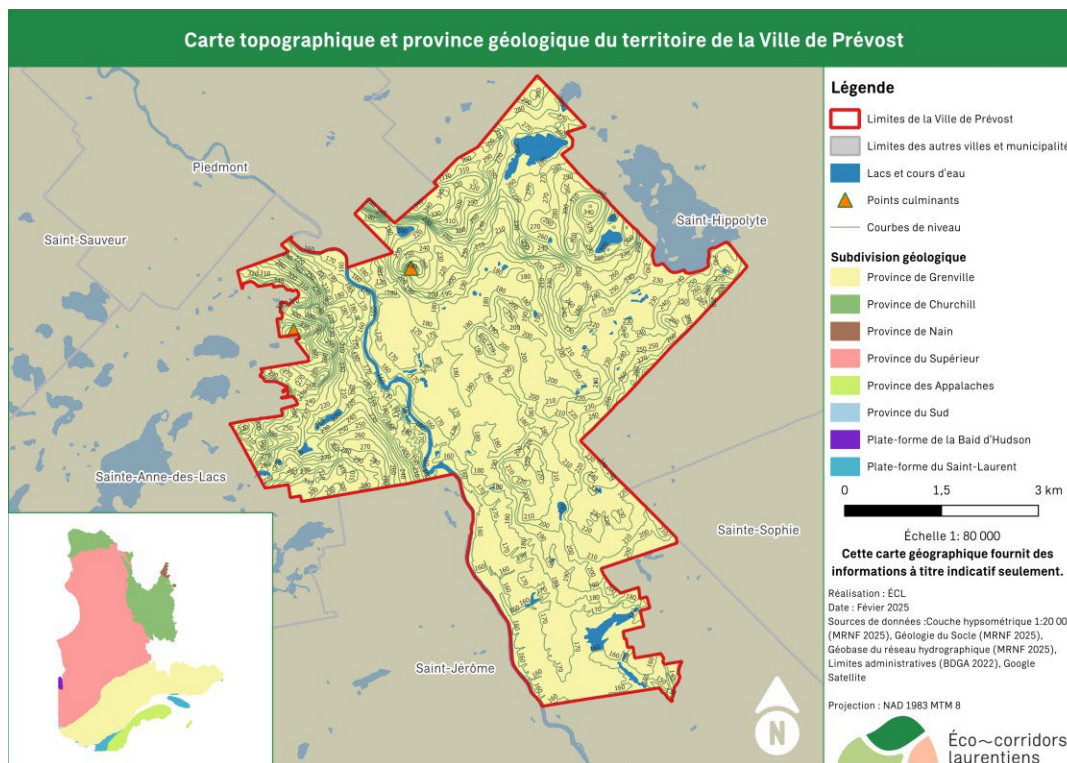


Figure 2. Géologie du territoire

2.6. Démographie

Entre 2001 et 2025, la Ville de Prévost a connu une croissance de 71%, passant de 8280 à 14 198 habitants. La population de moins de 19 ans représente environ 26 % de la population, alors que les 35-65 ans représentent plus de 48 % des résidents. L'âge moyen est de 40 ans. 40% des ménages de la ville sont composés de 3 personnes ou plus, alors que 22 % des ménages sont composés d'une seule personne. 83 % des résidents de Prévost habitent dans une maison unifamiliale (Ville de Prévost, 2024a).

D'ici 2035, la Ville de Prévost prévoit l'arrivée de 900 nouveaux ménages sur son territoire. Le territoire prévostois est à même de pouvoir accueillir plus du double des ménages prévus par cette projection. Ce scénario de croissance représente une augmentation potentielle moyenne d'environ 100 unités de logements par année jusqu'en 2035 (Ville de Prévost, 2024a).

2. PORTRAIT

2.7. Tenure des terres

La municipalité couvre une superficie totale de près de 36 km² (Ville de Prévost, 2024a). Le territoire est majoritairement de tenure privée (91,6 %). Une superficie négligeable est de tenure publique, soit 3,4 % de terres publiques appartenant au domaine de l'État correspondant aux emprises routières et 1 % appartenant à la Couronne fédérale, correspondant aux lacs et cours d'eau non privés (Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF], 2023). Au total, et en excluant les emprises routières une superficie de 1,4 km² du territoire appartient à la municipalité, ce qui représente 4 % du territoire. Il n'y a pas de terres intramunicipales (TPI) sur le territoire.

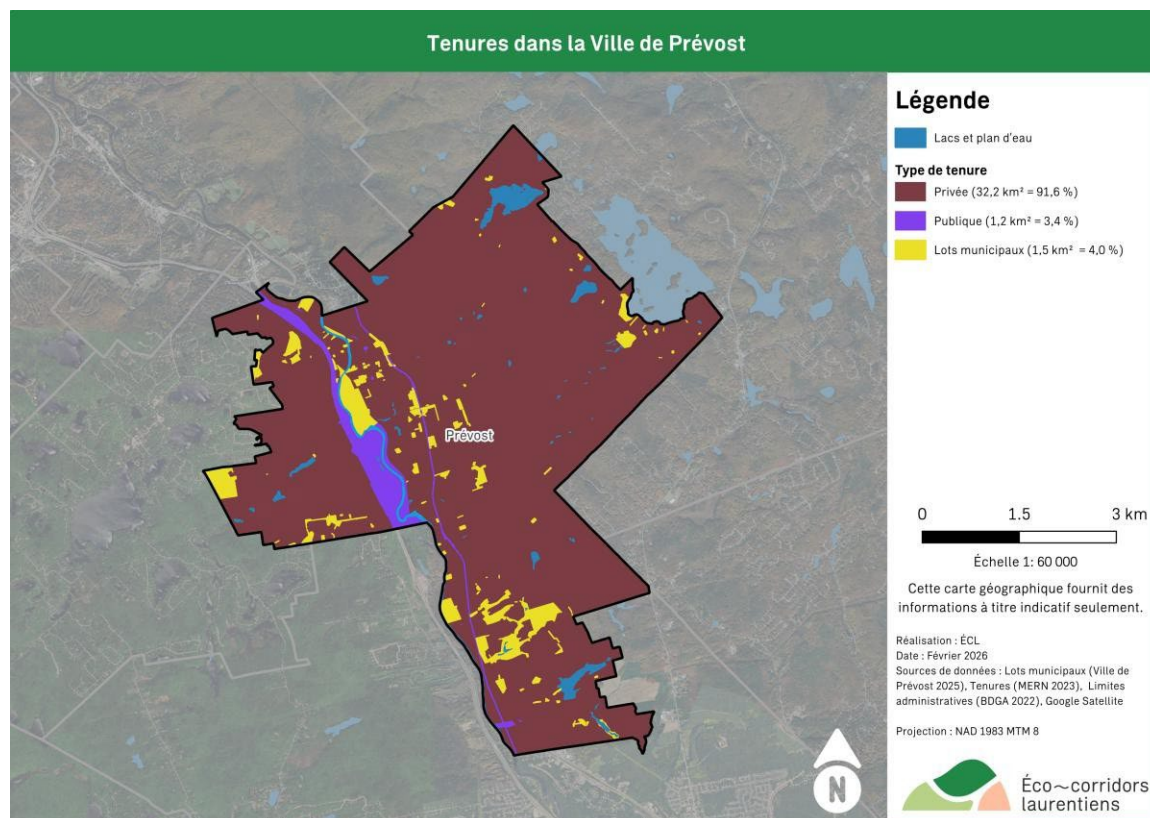


Figure 3. Tenure des terres sur le territoire

2. PORTRAIT

2.8. Occupation du sol et affectations du territoire

2.8.1. Utilisation du sol

L'utilisation du territoire à Prévost selon les données du Gouvernement du Québec (MELCCFP, 2025) comprend sept classes d'occupation du sol. Les classes les plus représentées sont forestier (50,9 %), suivi d'anthropique (37,7 %), humide (5,1 %), agricole (2,7 %) et aquatique (3,0 %). Les autres classes d'occupation du sol sont peu représentées. La figure ci-dessous présente l'ensemble des classes d'occupation du sol présentes sur le territoire.

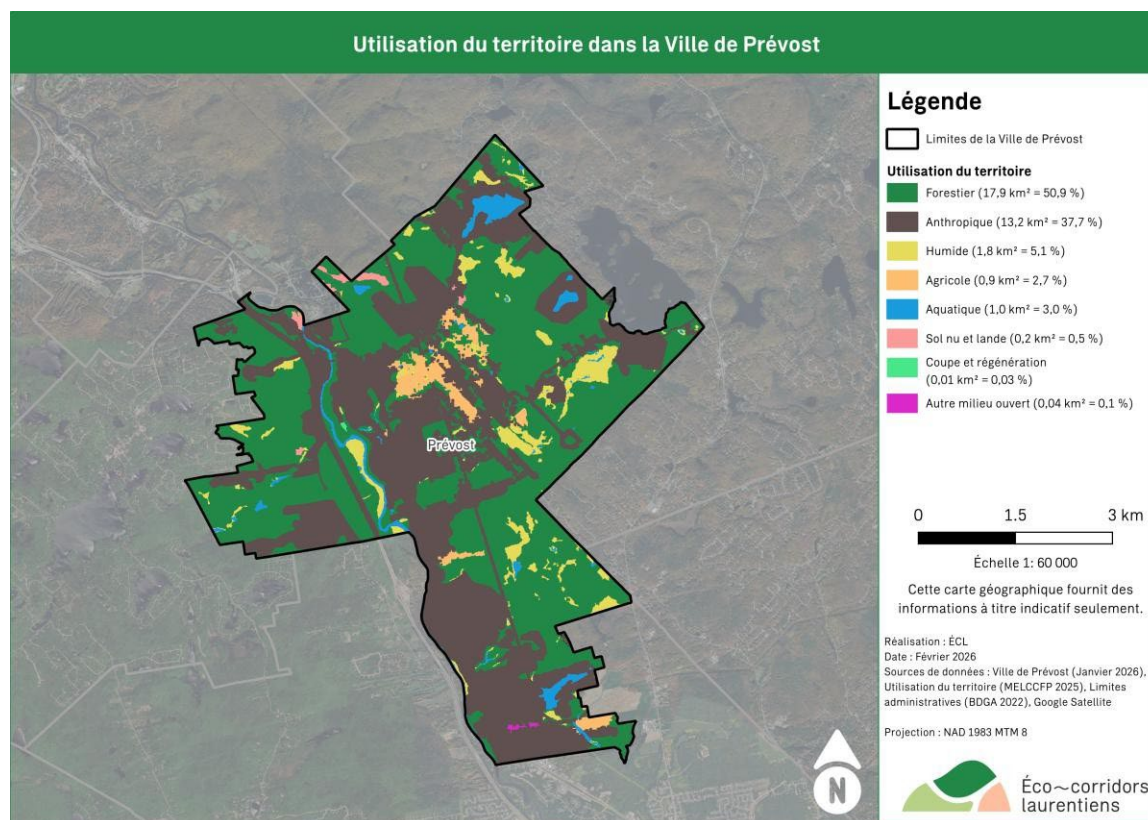


Figure 4. Utilisation du territoire



2. PORTRAIT

2.8.2. Affectations du territoire

La Ville de Prévost comprend huit affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de la Rivière-du-Nord (2022). Les affectations les plus représentées sur le territoire sont rurale champêtre (62,9 %) et urbaine (17,0 %). Les affectations rurale (7,7 %), conservation (3,8 %) et récréative (3,5 %) couvrent une certaine partie du territoire, tandis que les affectations agricole (2,4 %), commerciale artérielle (2,0 %) et industrielle (0,64 %) occupent une faible superficie.

L'aire d'affectation « rurale champêtre » correspond à des espaces occupés actuellement à des fins résidentielles de très faible densité, mais actuellement soumise à l'enjeu de l'étalement urbain (MRC Rivière-du-Nord, 2022). L'affectation urbaine correspond au périmètre d'urbanisation, comportant une densité plus élevée d'occupation du sol et associée à une multitude de fonctions (MRC Rivière-du-Nord, 2022). L'aire d'affectation « rurale » correspond à des espaces dominés par la forêt, l'agriculture et dans une moindre mesure par de l'habitation de très faible densité, agissant à titre de barrière à l'urbanisation (MRC Rivière-du-Nord, 2022).

L'aire d'affectation « conservation » correspond aux espaces qui présentent un intérêt faunique et floristique. L'aire d'affectation « récréative » comprend les secteurs récréatifs tels que les réseaux de sentiers du Parc Régional de La Rivière-du-Nord et du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (MRC Rivière-du-Nord, 2022). La figure ci-dessous présente les affectations du territoire selon le SAD de la MRC de la Rivière-du-Nord (2022).

2. PORTRAIT

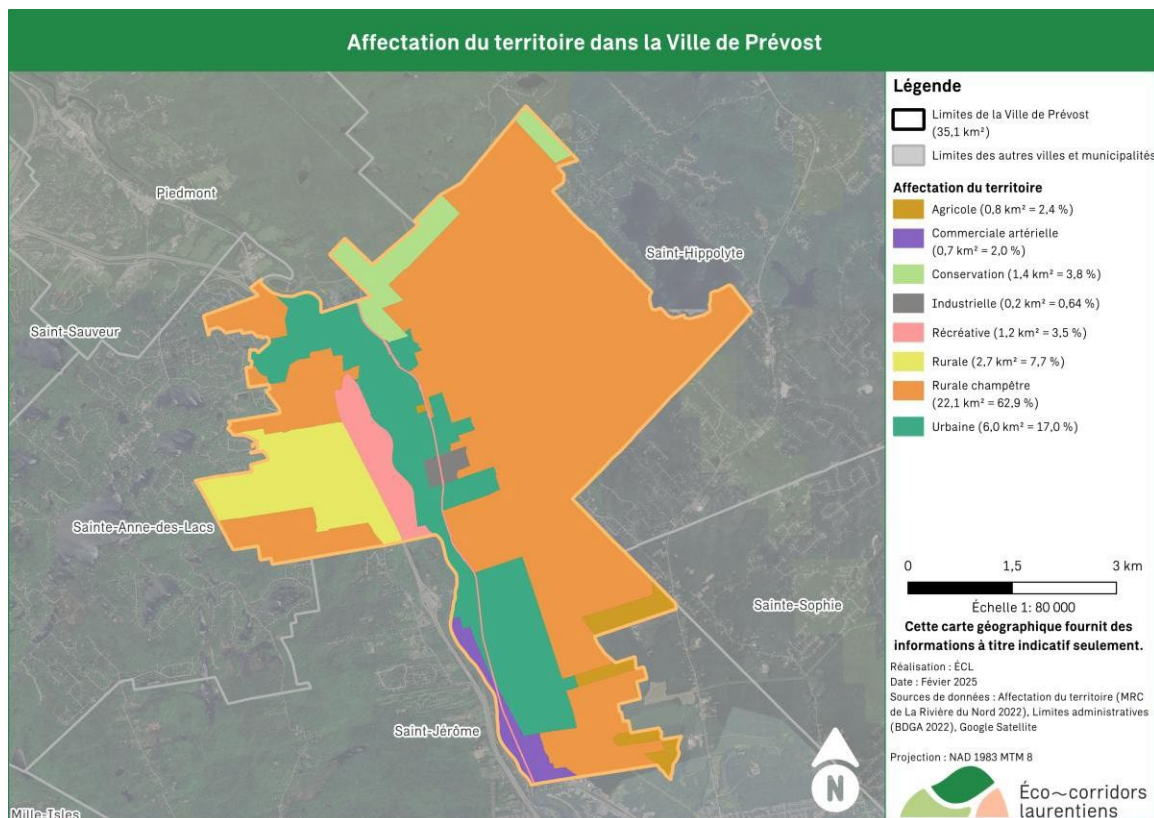


Figure 5. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC

2.8.3. Zonage

Dans son règlement de zonage et son plan d'urbanisme, la Ville de Prévost (2025a) détermine treize catégories d'usages en vigueur sur son territoire. Les catégories les plus représentées sont les catégories rurale-champêtre, rurale, récréation, conservation et urbaine. Les catégories urbaine, centralité et commerciale se concentrent surtout au sein du périmètre urbain et le long de la route 117, qui traverse le territoire du nord au sud. La figure ci-dessous présente le zonage du territoire.

2. PORTRAIT

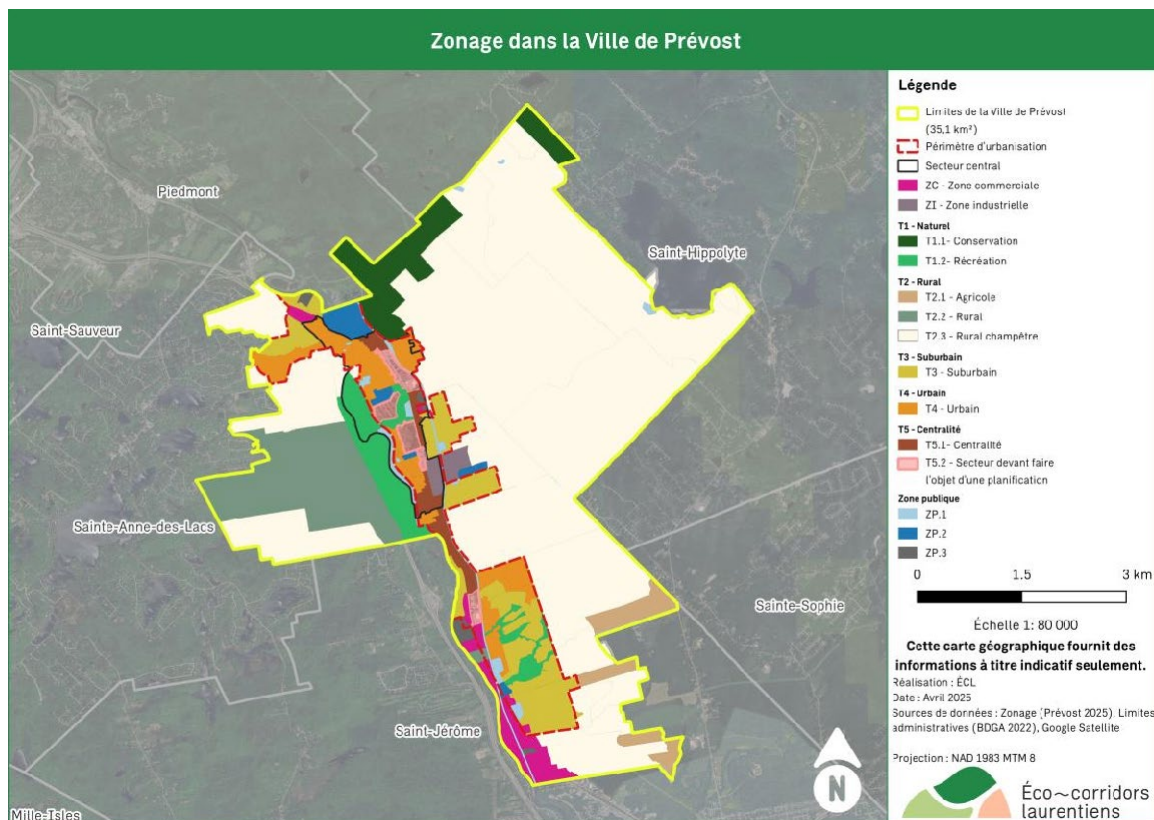


Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme

2.8.4. Zones de contraintes

Les zones inondables identifiées sur le territoire sont celles situées en bordure de la rivière du Nord (MELCC, 2020). Bordés par cette rivière, quelques terrains sont situés à l'intérieur d'une zone à risque d'inondation. À Prévost, les zones d'inondations ont été déterminées dans le cadre du Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC) du centre d'expertise hydrique. Ces deux zones se trouvent sur la rive est de la Rivière-du-Nord et touchent en partie ou en totalité les terrains riverains se trouvant entre la rivière et la route 117 et situés entre les rues Giroux au sud et des Frangins au nord, de même que les cours arrière de la rue Beaulne plus au nord. La figure ci-dessous identifie les aléas d'inondation et les zones inondables identifiées sur le territoire de Prévost. Il est à noter qu'une nouvelle cartographie des

2. PORTRAIT

zones inondables est prévue au courant des prochaines années dans le cadre de la refonte de celles-ci par le gouvernement provincial.

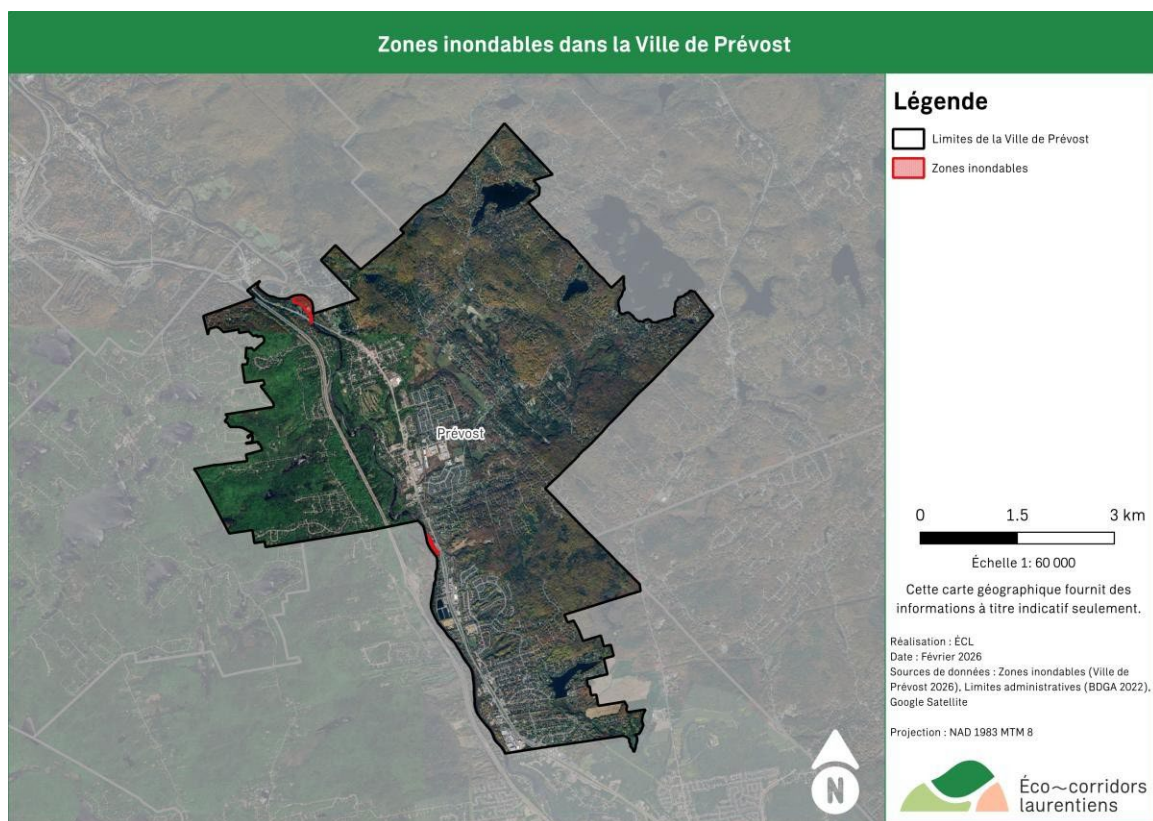


Figure 7. Zones inondables identifiées sur le territoire

Le territoire de Prévost comprend deux zones à risque de glissements de terrain telles qu'identifiées au SAD de la MRC de La Rivière-du-Nord (art. 3.5.1.3). Ces zones se situent le long de la rivière du Nord et ont déjà fait l'objet de décrochement.

2. PORTRAIT

2.8.5. Initiatives environnementales

En 2024, la Ville de Prévost a réalisé son *Plan de mobilité active et durable* (Ville de Prévost, 2024b), afin d'équilibrer la croissance rapide de sa population et de son développement avec ses préoccupations environnementales. Considérant la réalisation simultanée du plan de mobilité active et durable et du plan d'urbanisme durable, la Ville de Prévost a pris le parti d'intégrer et d'arrimer ses orientations en matière de mobilité avec celles en aménagement du territoire. Le *Plan d'urbanisme et de mobilité durable* (PUMD) constitue donc un document conjoint issu des meilleures pratiques de planification (Ville de Prévost, 2024a).

2.9. Milieux naturels

Cette section présente une description des milieux naturels présents sur le territoire, tels que les milieux forestiers, les milieux humides, les milieux aquatiques et riverains et les milieux ouverts.

2.9.1. Milieux forestiers

Le couvert forestier dans la Ville de Prévost représente environ 55,7 % de son territoire. La majorité du couvert forestier est composé de peuplements feuillus (48,8 %), de même qu'une petite proportion de peuplements mixtes (5,9 %) et résineux (1,0 %) (MRNF, 2025). Les peuplements forestiers sont présentés à la figure 8.

2. PORTRAIT

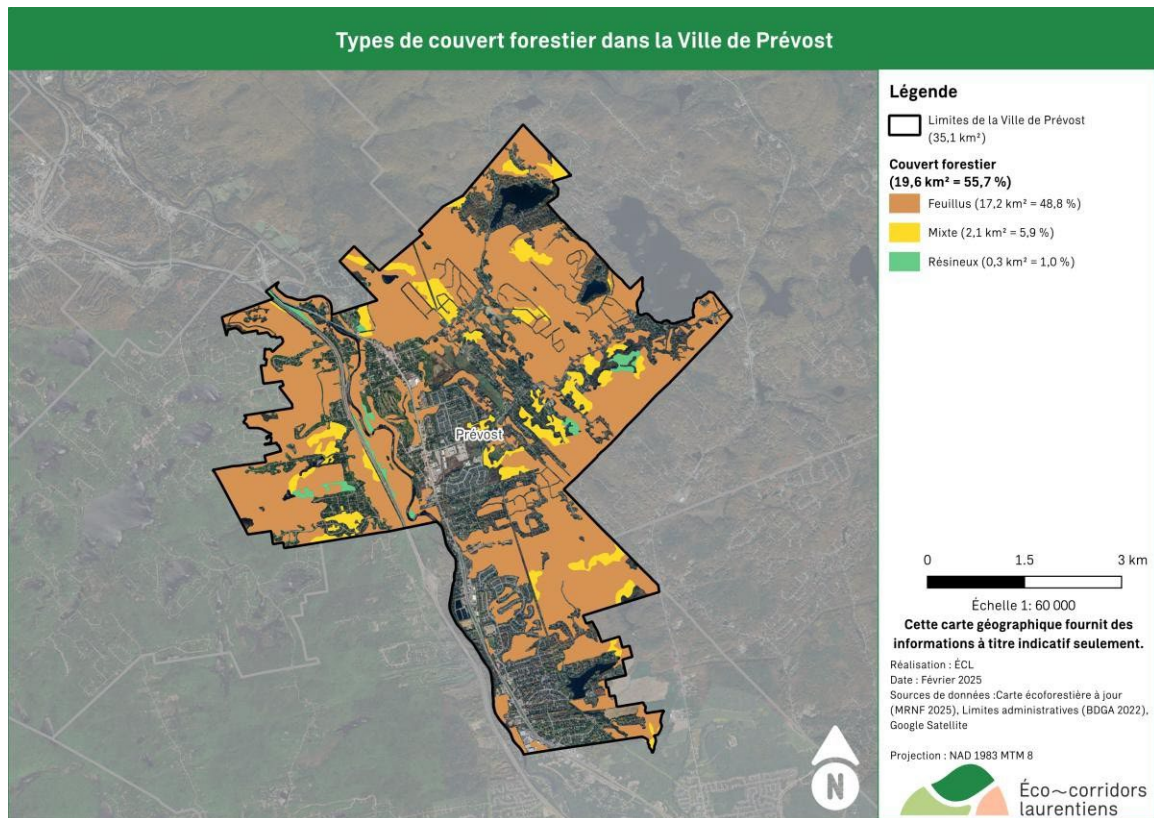


Figure 8. Peuplements forestiers situés sur le territoire

De plus, sur le territoire de Prévost, les forêts d'intérieur constituent un total de 1,7 km², ce qui correspond à environ 4,9 % du territoire (MRNF, 2024). Les forêts d'intérieur (aussi appelées forêts profondes) correspondent aux superficies forestières qui ne sont pas soumises à des effets de bordure, soit celles situées à plus de 200 mètres d'un milieu anthropisé (Jobin et al., 2013).

2. PORTRAIT

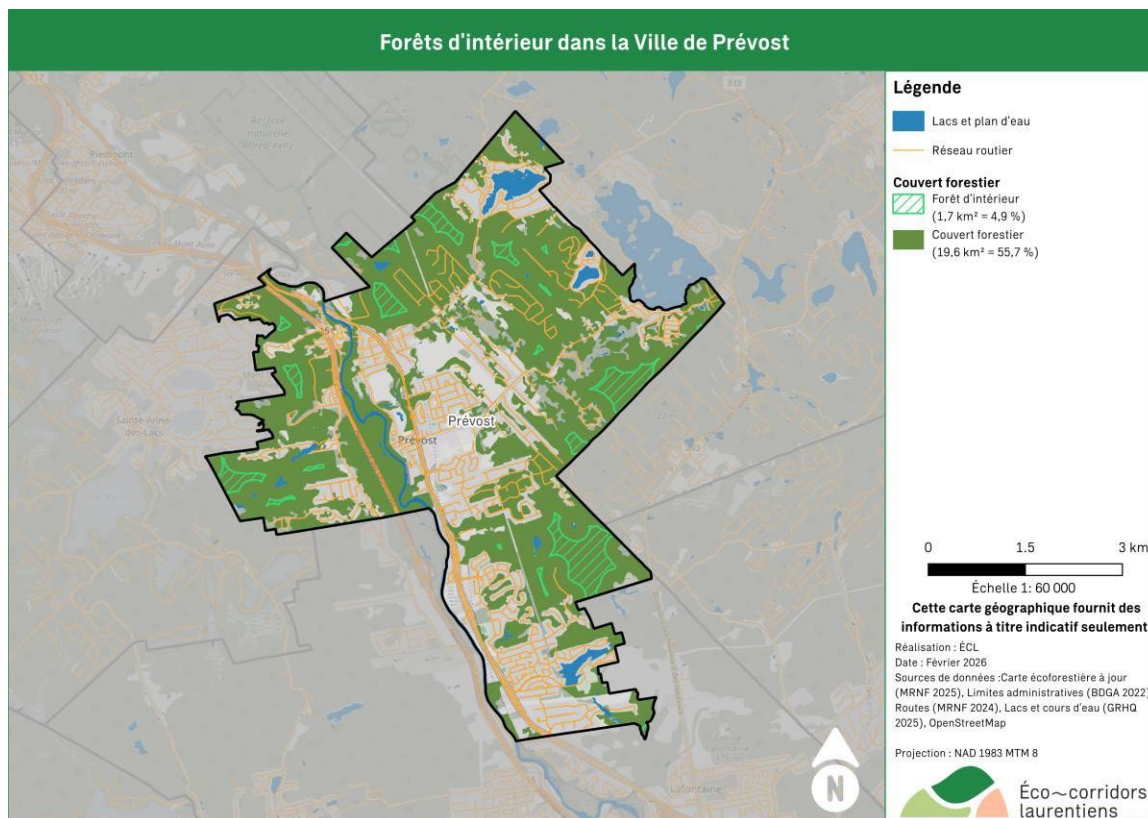


Figure 9. Forêts d'intérieur sur le territoire

On retrouve des peuplements de forêts matures sur le territoire (MFFP, 2023). Les peuplements matures correspondent aux peuplements vieux inéquiens et vieux irréguliers appartenant à la classe d'âge de 70 ans et plus ainsi que les peuplements de structure étagée dont l'étage principal appartient à la classe d'âge de 90 ans ou plus. Ceux-ci sont représentés à la figure 10 et couvrent 25,3 % du territoire.

2. PORTRAIT

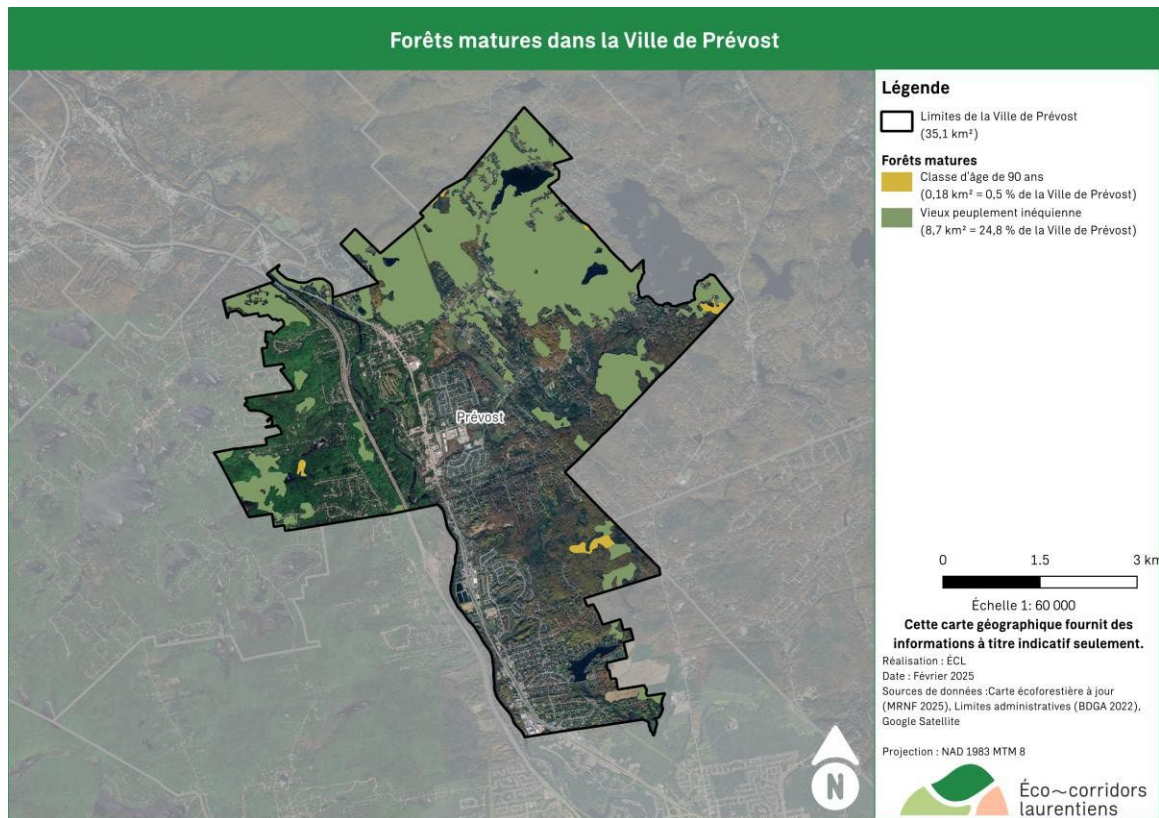


Figure 10. Forêts matures sur le territoire

Selon les données disponibles auprès du MRNF, il n'y aurait actuellement pas d'écosystème forestier exceptionnel (EFE) présent sur le territoire de Prévost (Gouvernement du Québec, 2019b). Cependant, les données du MRNF n'étant pas à jour en date de décembre 2025, il est possible que ces données soient incomplètes.

2. PORTRAIT

2.9.2. Milieux humides

Les milieux humides couvrent 2,4 km², soit 6,8 % de la superficie du territoire de Prévost (MELCCFP, 2024). Ceux-ci comprennent surtout des marécages (1,9 %), des marécages arborescents (1,3 %) et des tourbières boisées (1,2 %), ainsi que des marais (0,9 %), des eaux peu profondes (0,9 %), des tourbières minérotrophes (0,6 %) et des tourbières ombrotrophes (0,03 %) (MELCCFP, 2024).

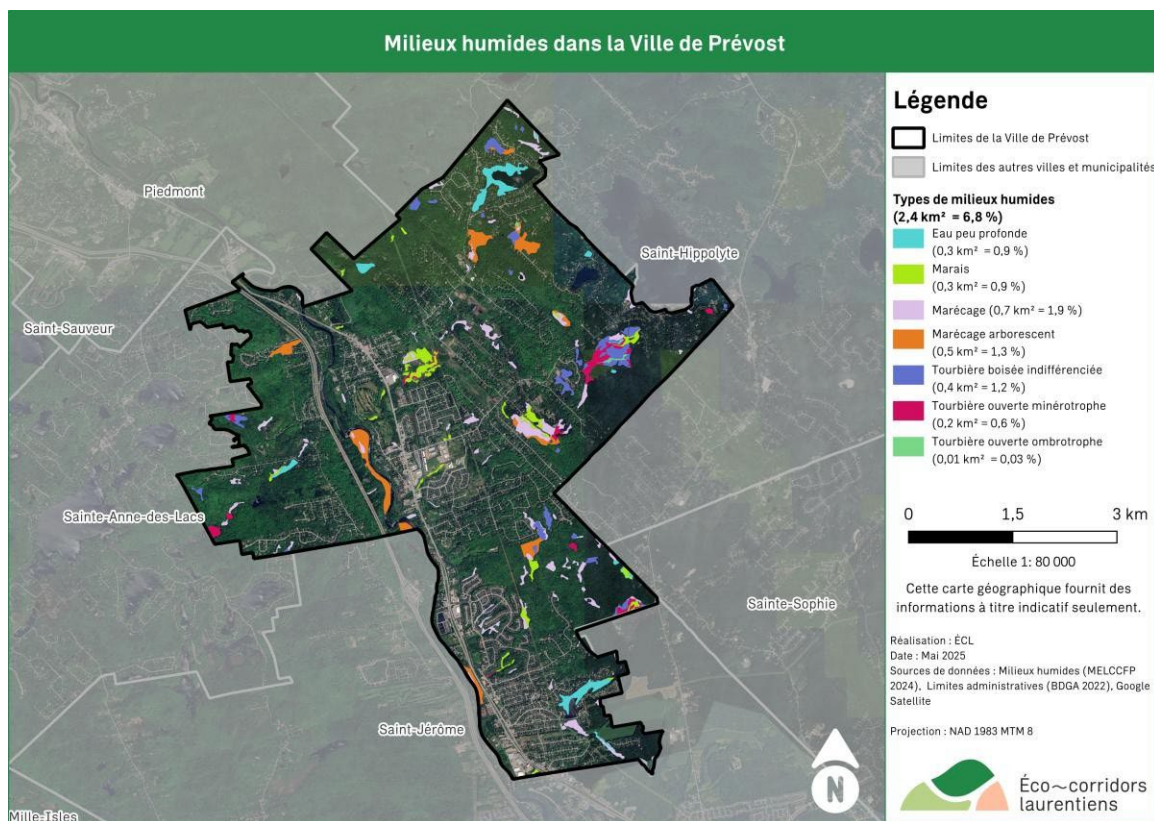


Figure 11. Milieux humides présents sur le territoire

2. PORTRAIT

2.9.3. Milieux aquatiques et riverains

Le territoire de Prévost est situé entièrement dans le bassin versant de la rivière des Outaouais et dans le sous-bassin-versant de la rivière du Nord (MELCCFP, 2023). On retrouve plusieurs lacs sur le territoire de Prévost, notamment les lacs René, Renaud et Saint-François. On y trouve également plusieurs cours d'eau (MELCCFP, 2023), dont le principal est la rivière du Nord, qui traverse tout son territoire, ainsi que de nombreux ruisseaux. La figure 12 présente les milieux aquatiques présents sur le territoire de Prévost.

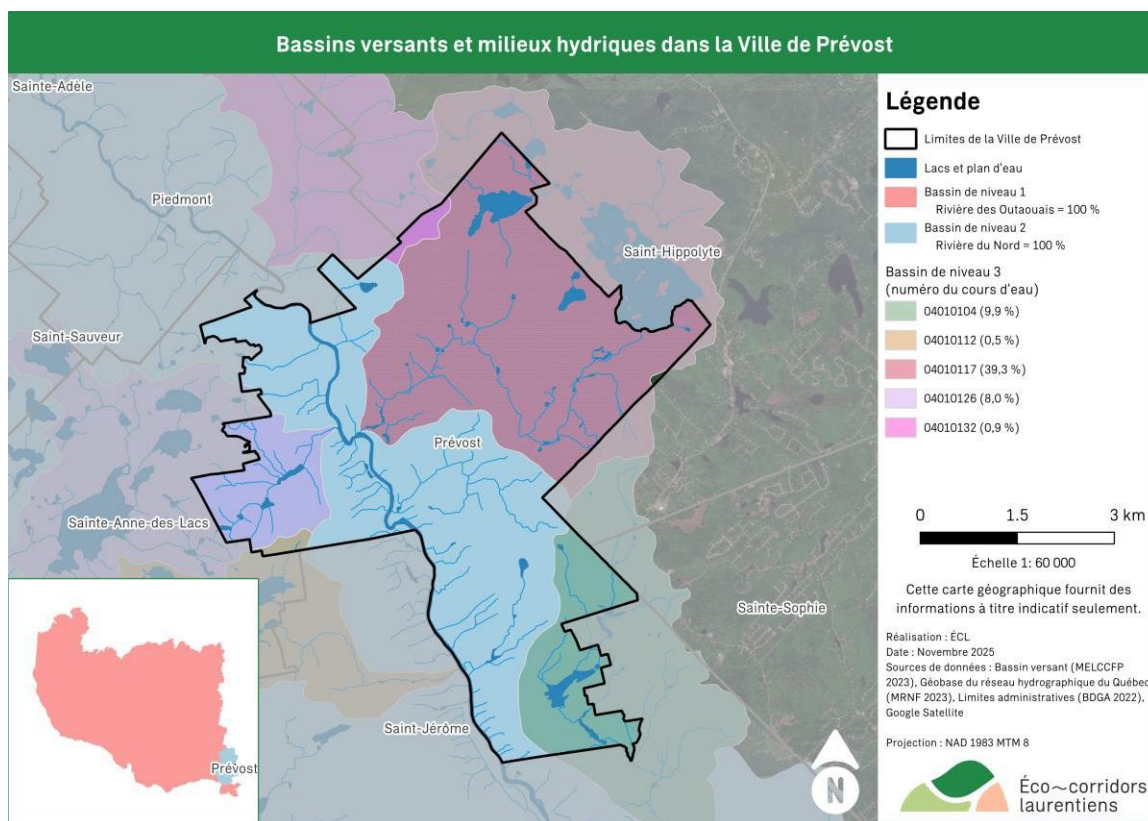


Figure 12. Milieux aquatiques présents sur le territoire

2. PORTRAIT

2.9.4. Milieux ouverts

Les milieux ouverts couvrent une superficie approximative de 3,3 % du territoire. Selon les données d'utilisation du territoire du MELCCFP (2025), seulement une faible superficie du territoire de Prévost est composée de sol agricole (2,7 %), de sols nus (0,5 %) et de zones de coupe et régénération (0,03 %) (figure 13). L'activité agricole est très limitée sur le territoire. La zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) couvre une superficie approximative de 79 hectares, ce qui représente 2,3 % de la superficie totale de la Ville. À l'extérieur de la zone agricole décrétée, on note la présence de certains élevages domestiques de type « fermette ». Le territoire agricole, pour sa part, est constitué en grande partie de boisés à préserver (Ville de Prévost, 2024a).

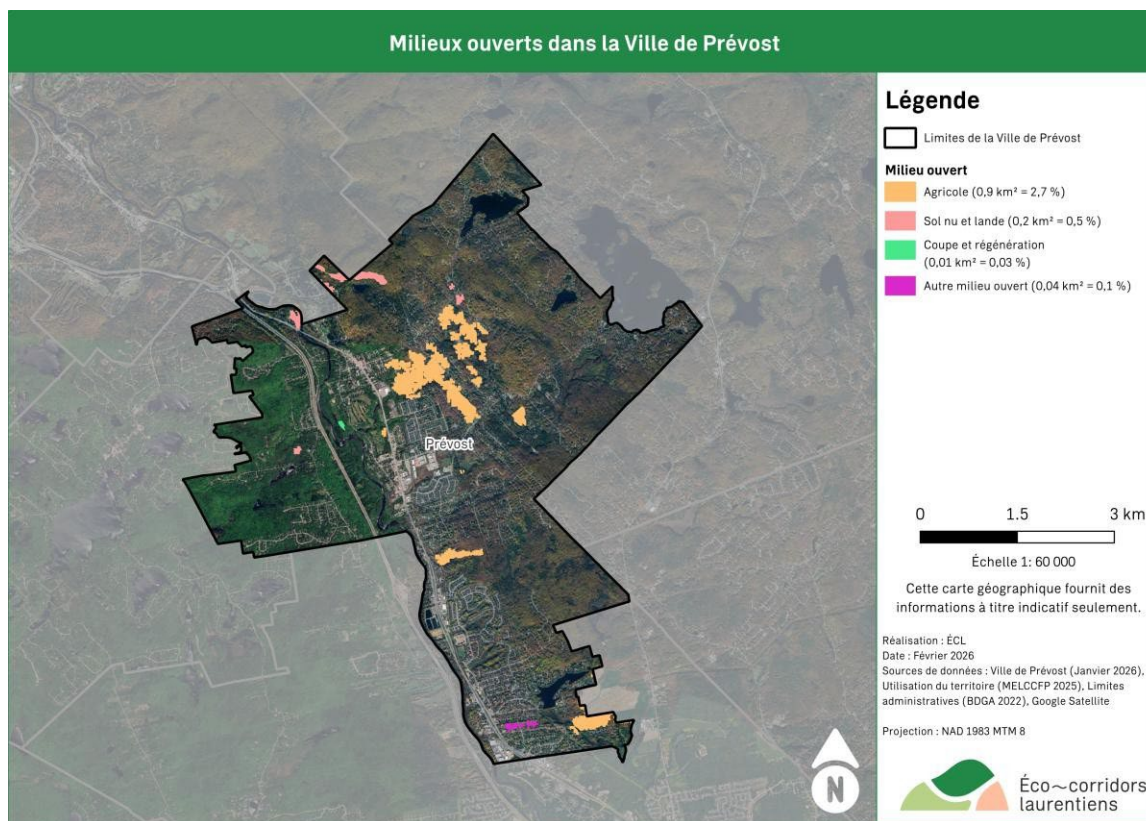


Figure 13. Milieux ouverts situés sur le territoire

2. PORTRAIT

2.10. Éléments d'intérêt écologique

Cette section présente les éléments d'intérêt écologique présents sur le territoire, tels que le réseau écologique et les éléments fauniques et floristiques.

2.10.1. Espèces en situation précaire

Sur tout le territoire, cinq espèces fauniques en situation précaire ont été recensées (CDPNQ, 2019). Les occurrences d'espèces fauniques en situation précaire rapportées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) incluent la couleuvre à collier du Nord (*Diadophis punctatus edwardsi*) et la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*), espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (Québec), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Chat-fou des rapides (*Noturus flavus*), espèces désignées vulnérables au Québec, ainsi que le Fouille-roche gris (*Percina copelandi*), aussi désignée vulnérable au Québec et menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* (Canada) Concernant les habitats fauniques et floristiques désignés, il n'y en a pas sur le territoire de Prévost (MELCCFP, 2025b).

2. PORTRAIT

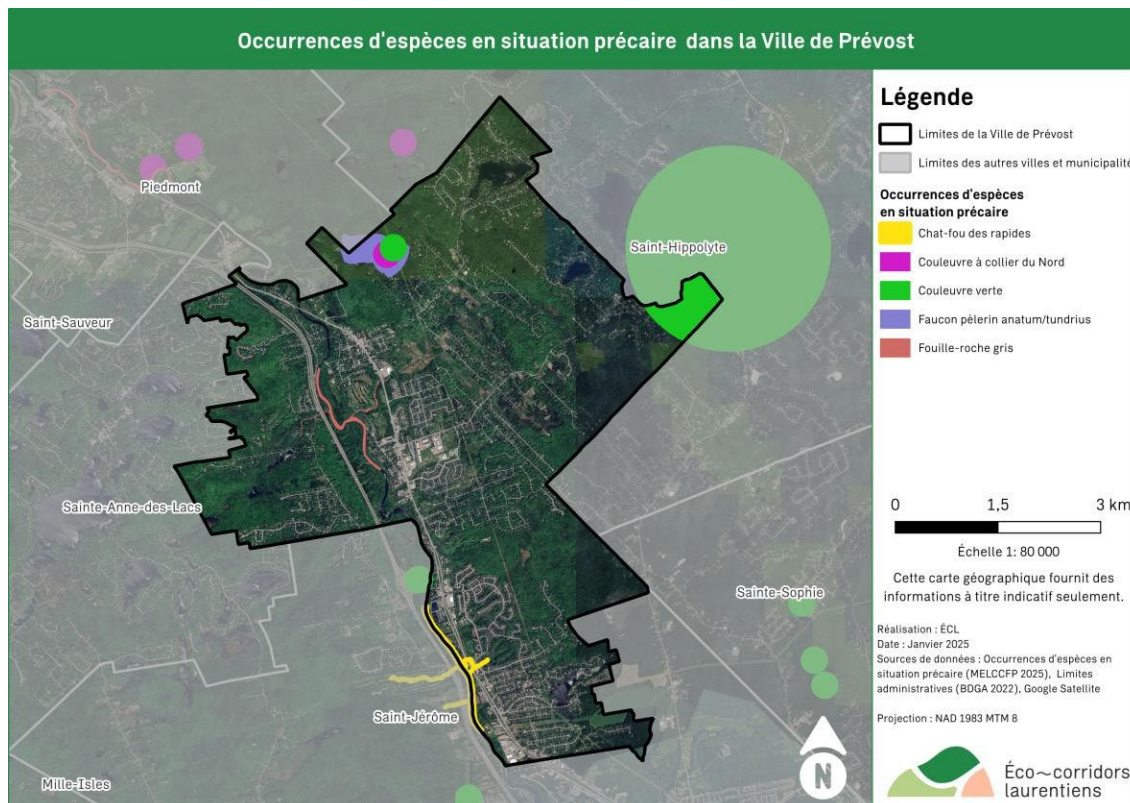


Figure 14. Occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur le territoire

2. PORTRAIT

2.10.2. Réseau écologique

Le territoire de Prévost est traversé par un corridor écologique d'importance régionale, ce qui en fait un territoire d'intérêt pour maintenir la connectivité à l'échelle de la région des Laurentides. La carte 15 présente le réseau écologique régional Oka-Tremblant (Després-Einspenner et al. 2020) qui couvre le territoire de Prévost.

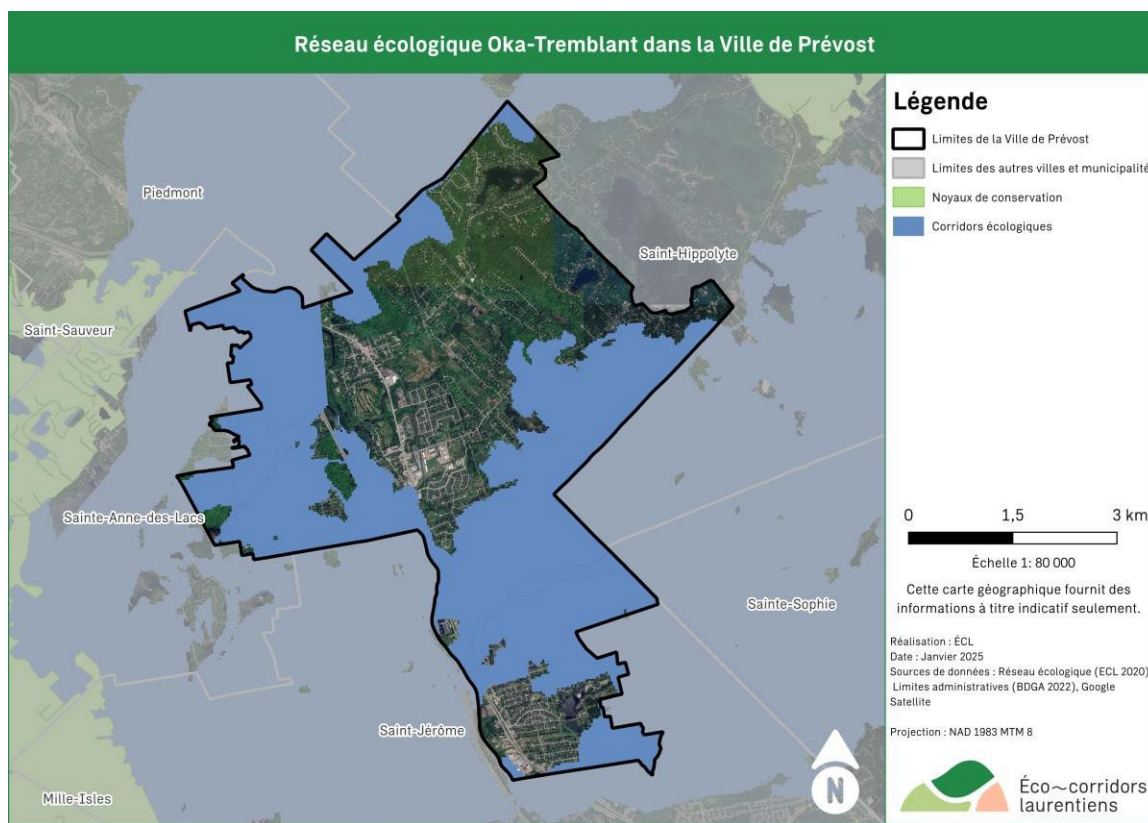


Figure 15. Réseau écologique régional identifié par Éco-corridors laurentiens

2. PORTRAIT

2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation

Plusieurs aires protégées sont présentes sur le territoire. On y retrouve la réserve naturelle Alfred-Kelly, aire protégée inscrite au Registre des aires protégées du MELCCFP (2025b) et protégée par Conservation de la Nature Canada (CNC). On retrouve également le site naturel protégé par la conservation volontaire de la Forêt Héritage, protégé par l'organisme Héritage Plein Air du Nord, ainsi que le site naturel protégé par la conservation volontaire du Parc-des-Falaises, protégé par le Comité régional pour la protection des falaises. Ces deux sites naturels de conservation volontaire sont inscrits au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) (2025). Ces aires protégées correspondent à une proportion d'environ 3,2 % du territoire. La Ville a également acquis plusieurs terrains municipaux à des fins de conservation. Elles sont présentées à la figure 16.

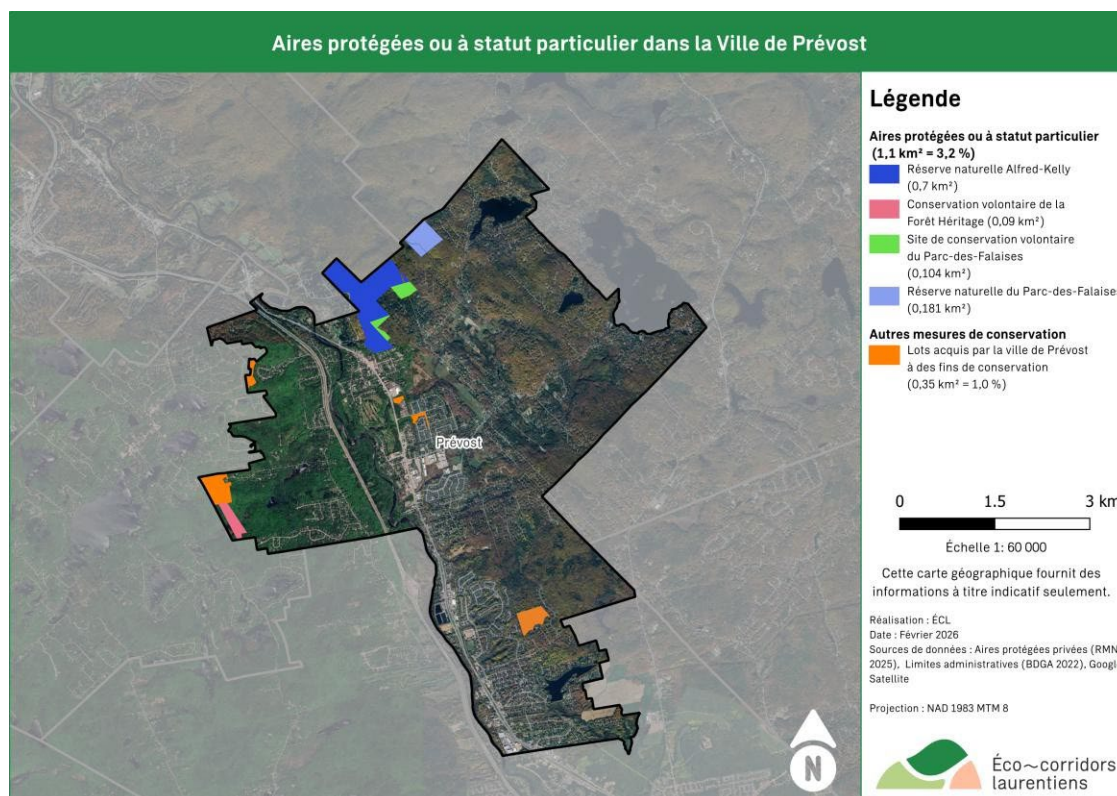


Figure 16. Aires protégées situées sur le territoire



2. PORTRAIT

2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique

Le territoire de la Ville de Prévost est caractérisé par un paysage pittoresque, où les montagnes, les lacs et les forêts se rencontrent harmonieusement. Située au cœur d'une nature généreuse, Prévost offre à ses résidents et visiteurs un cadre de vie où la nature rencontre le milieu urbain. Les vastes étendues boisées qui entourent la ville offrent une multitude de possibilités pour les activités de plein air, telles que la randonnée et le vélo. La ville de Prévost bénéficie également d'une position géographique stratégique, étant située à proximité de grands axes routiers et à seulement quelques kilomètres de la métropole montréalaise. Prévost est ainsi une destination de choix pour ceux qui recherchent un équilibre entre la vie urbaine et la proximité avec la nature.

Enfin, Prévost est une communauté dynamique et accueillante, où les traditions se mêlent à une ambiance conviviale et chaleureuse. Les résidents bénéficient de plusieurs infrastructures, équipements, services de qualité et d'une vie culturelle riche, grâce à une variété d'événements et d'activités organisés tout au long de l'année. La Ville de Prévost compte trois circuits patrimoniaux qui couvrent les secteurs Shawbridge, Prévost et Lesage. Les circuits peuvent être parcourus en famille et consultés sur le site du Musée Virtuel (Ville de Prévost, 2025a).

Le noyau villageois du Vieux-Shawbridge se démarque par une concentration importante de bâtiments anciens typiques de l'architecture traditionnelle des Laurentides. L'ensemble bâti témoigne de l'importance historique du premier pont permettant de traverser la rivière du Nord et de la gare du Canadien Pacifique (CP) pour le développement de la Ville, et l'architecture évoque la présence anglophone historique dans ce secteur de Prévost. Le Vieux-Lesage, plus au sud, témoigne quant à lui de l'histoire francophone de l'ancien village grâce à la concentration d'immeubles historiques qui s'y trouvent (Ville de Prévost, 2025b).

Les principaux attraits touristiques, tels que le parc régional de la Rivière-du-Nord, le parc des Falaises, le parc de la Coulée, la Forêt Héritage, la Réserve Alfred-Kelly, l'accès public à la rivière du Nord ainsi que le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, situé sur l'ancienne voie ferrée, sont fréquentés par des milliers de personnes chaque année (figure 17). Un peu moins de 740 ha de parcs et d'espaces verts parcourent le territoire, dont plusieurs sont dotés de réseaux de sentiers pédestres et multifonctionnels adaptés pour le vélo, la marche, le ski de fond et la raquette (Ville de Prévost, 2024b).

2. PORTRAIT

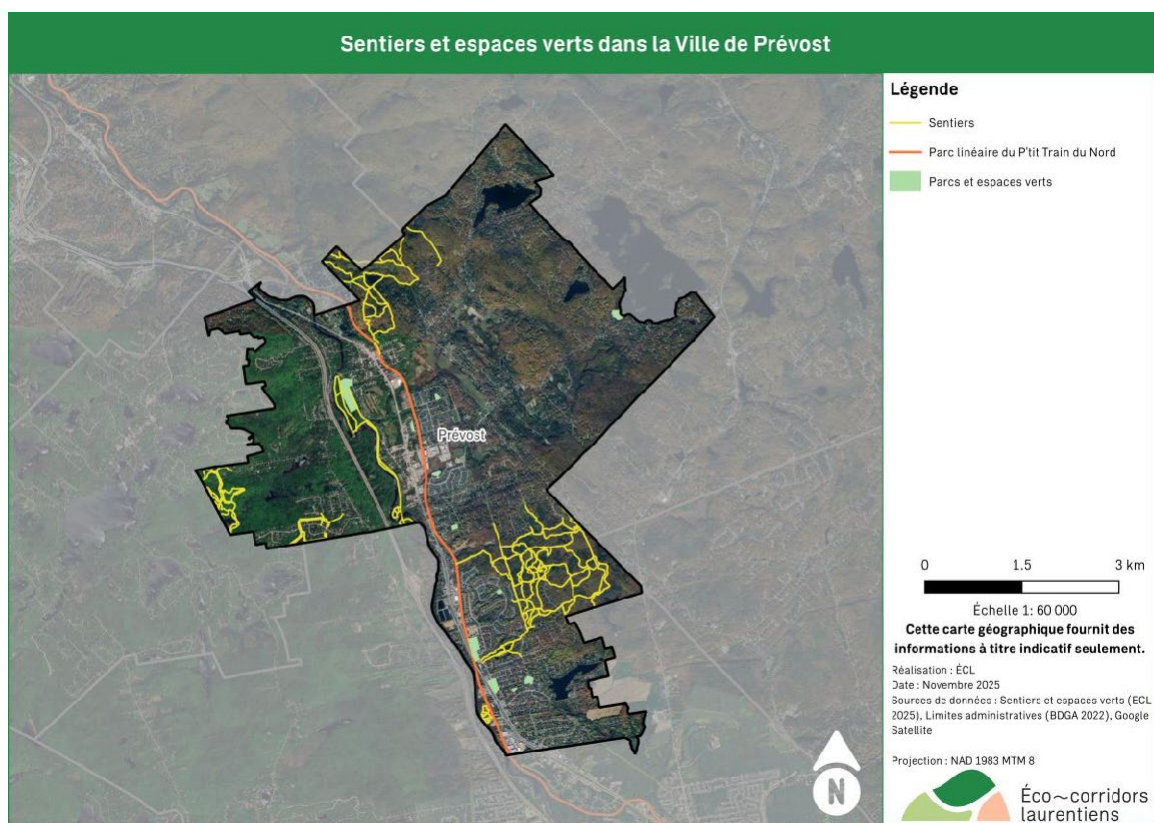


Figure 17. Éléments d'attractivité du territoire



2. PORTRAIT

3.1. Vision

La vision du projet a été élaborée à partir d'éléments soulevés comme importants par les différentes parties prenantes lors des activités de consultation.

En 2037, la Ville de Prévost a su conserver ses milieux naturels et préserver la connectivité écologique, assurant la pérennité de sa biodiversité et la résilience de ses écosystèmes face aux changements globaux. Par la mise en valeur de ses paysages, de ses parcs, espaces verts et du cadre bâti existant, elle offre un accès à la nature propice à la santé et au bien-être de sa population. En encadrant le développement de façon harmonieuse, elle a su maintenir un équilibre entre les différents usages du territoire, permettant une cohabitation durable entre les humains et la nature. Prévost incarne ainsi un modèle de développement durable et de respect de la nature, au bénéfice des générations futures.

3.2. Cibles de conservation

Les cibles de conservation représentent les éléments de la biodiversité (espèce, habitat ou système écologique) d'un territoire sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Elles ont été établies à partir des résultats du portrait du territoire et des consultations des parties prenantes.

3.2.1. Milieux forestiers

Les milieux forestiers correspondent à l'ensemble des boisés sur le territoire. Les forêts représentent des habitats d'importance pour de nombreuses espèces, en plus de fournir plusieurs fonctions écologiques et services écosystémiques.

3.2.2. Milieux humides

Les milieux humides correspondent à l'ensemble des étendues de terres saturées d'eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la végétation qui y pousse (marécage, marais, tourbière, étang, prairie humide, eau peu profonde).



2. PORTRAIT

Les milieux humides sont visés tant pour les habitats qu'ils offrent à de nombreuses espèces, dont plusieurs sont en situation précaire, que pour les services écologiques qu'ils rendent.

3.2.3. Milieux aquatiques et riverains

Les milieux aquatiques et riverains représentent l'ensemble des plans d'eau (lacs, étangs), des cours d'eau (rivières, ruisseaux permanents et intermittents, cascades) ainsi que leurs rives, de même que les zones inondables à l'intérieur des limites terrestres. La qualité des milieux hydriques et la qualité de l'eau dépend directement de la qualité de leurs rives, qui agissent comme rempart contre l'érosion, en retenant les sédiments, et en jouant un rôle d'écran solaire et de brise-vent (Biodiversité Conseil, 2023). Cette cible a été choisie autant pour les habitats que pour les services écologiques qu'ils procurent.

3.2.4. Milieux ouverts

Les milieux ouverts sont définis comme toute communauté végétale où la couverture combinée d'arbres et d'arbustes de plus d'un mètre de hauteur est inférieure à 60 % (Environnement Canada, 2013). Cela inclut les friches, les prairies, les pâturages, ainsi que les sols dénudés et agricoles. Les milieux ouverts sont importants pour certaines espèces dépendantes de ce type de milieu, dont certaines en situation précaire, et permettent de soutenir une plus grande biodiversité.

3.2.5. Falaises et escarpements

Cette cible correspond au secteur des falaises au nord du territoire comprenant plusieurs sommets montagneux. Quelques sommets montagneux et parois rocheuses caractérisent le territoire de Prévost. Ce type de milieux confèrent des habitats propices pour les espèces fauniques, dont certaines sont en situation précaire. Ces milieux contribuent également à la valeur paysagère, récréotouristique et identitaire du territoire de la Ville.



2. PORTRAIT

3.3. Cibles de bien-être humain

Les cibles de bien-être humain représentent les composantes du bien-être humain affectées par l'état des cibles de conservation. Les cibles de bien-être humain ont été déterminées à partir des éléments et des enjeux soulevés comme importants par les parties prenantes lors des activités de consultations réalisées dans le cadre du projet.

3.3.1. Accessibilité à la nature

L'accès à la nature se traduit par la possibilité d'y pratiquer des activités de différentes natures ou de la contempler. Le contact avec la nature apporte une valeur thérapeutique à la population notamment par un sentiment de ressourcement et contribue à la santé mentale. Il offre également des opportunités de loisirs et permet la pratique d'activités récréotouristiques. La valeur esthétique et identitaire des paysages de la région est recherchée par la population et les visiteurs.

3.3.2. Santé et bien-être

La santé et le bien-être réfèrent à la santé physique et mentale de l'ensemble de la population. Au-delà de l'absence de maladie, elle comprend également le bien-être psychologique et social et le sentiment de satisfaction personnelle. La santé et le bien-être sont intimement liés à la qualité de vie et des services et infrastructures offerts sur le territoire, mais également à la santé des écosystèmes, qui offrent de nombreux services écosystémiques, tels que la réduction des îlots de chaleur et l'accès à la nature, bénéfiques à la santé physique et mentale des êtres humains. Ces écosystèmes contribuent non seulement à la régulation de la température ambiante, mais également à la régulation de l'eau. Ils participent donc à l'adaptation aux changements climatiques, notamment en lien avec la prévention des inondations.

3.3.3. Paysages acoustiques

La notion de paysages acoustiques réfère aux zones sur le territoire où il est possible d'accéder à une tranquillité acoustique, soit des zones sereines en nature où la pollution sonore est absente. La pollution sonore provenant du réseau routier ou d'autres pressions anthropiques est un enjeu affectant non seulement la faune, mais également le bien-être humain. En effet, la sérénité



2. PORTRAIT

apportée par l'opportunité de profiter de moments d'immersion en nature où le bruit anthropique est absent permet de connecter pleinement avec l'environnement naturel, un attrait recherché par la population qui s'établit à Prévost.

3.4. Évaluation des pressions

L'évaluation des pressions présentes sur le territoire a été réalisée à partir du portrait du territoire et des consultations des parties prenantes (ateliers consultatifs et sondages) et est basée sur la classification standardisée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2021). Les pressions liées aux changements climatiques et celles prises en charge par une tierce partie n'ont pas été sélectionnées. La figure 20 illustre les cibles de conservation, les cibles de bien-être humain, les services écosystémiques et les pressions associées à chaque cible.

2. PORTRAIT

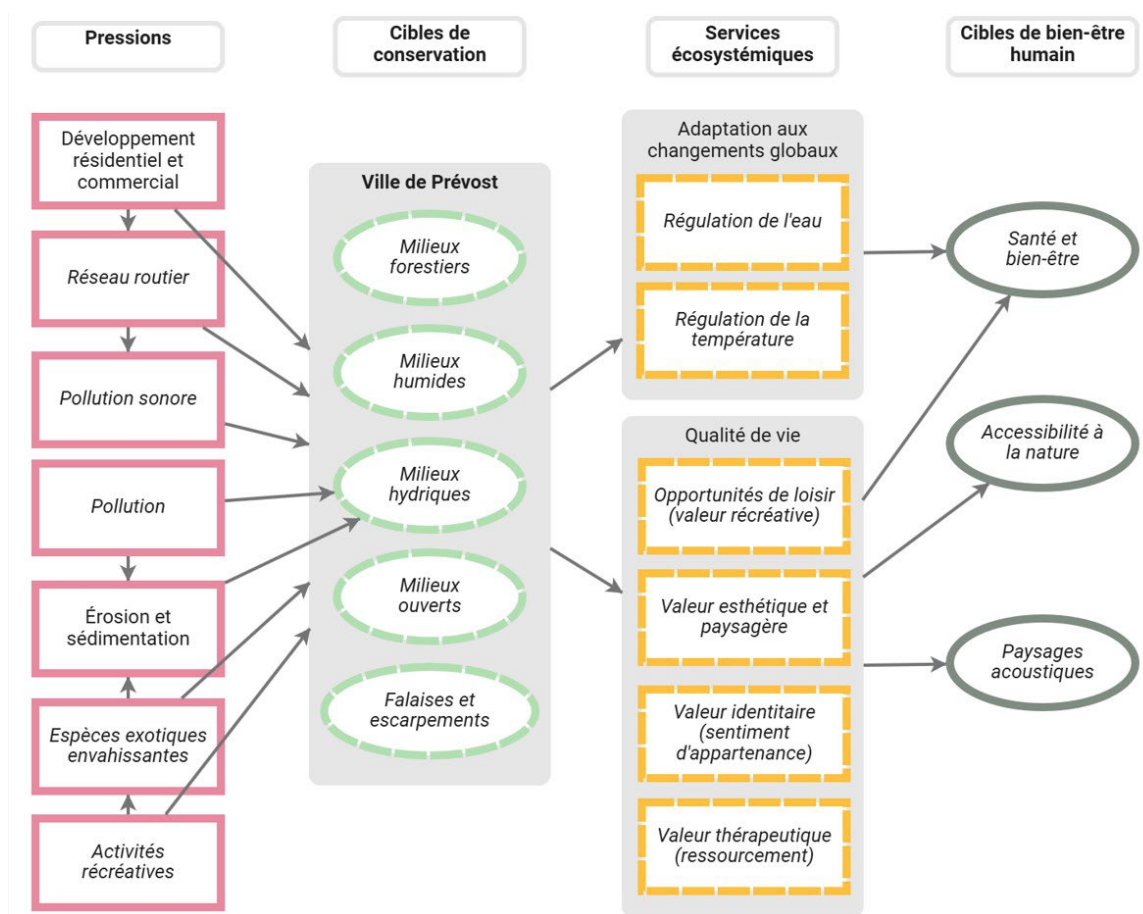


Figure 18. Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées

2. PORTRAIT

Les pressions ont été évaluées en fonction de trois critères : la portée, la gravité et l'irréversibilité (le système d'évaluation des pressions est présenté à l'annexe 1). Sept pressions critiques ont été sélectionnées, afin de limiter le niveau de complexité du plan d'action. Nous avons priorisé les pressions en fonction de leur cote d'évaluation¹, de même que celles sur lesquelles la Municipalité a un réel pouvoir d'action.

Tableau 2. Grille d'évaluation des pressions

Pressions / Cibles	Falaises et escarpements	Milieux forestiers	Milieux humides	Milieux hydriques	Milieux ouverts	Sommaire de l'évaluation des pressions
Activités récréatives	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible
Développement résidentiel et commercial	Moyen	Élevé	Très élevé	Moyen	Élevé	Élevé
Espèces exotiques envahissantes	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen
Pollution				Moyen		Faible
Pollution sonore	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Réseau routier	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé
Érosion et sédimentation				Élevé		Moyen
Sommaire de l'évaluation des cibles	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé

¹ Très élevé, Élevé ou Moyen, ainsi que les pressions ayant une cote Faible, mais qui pourraient devenir plus importantes si elles ne sont pas gérées à court terme.

2. PORTRAIT

3.4.1. Réseau routier

Cette pression est liée à la présence, l'utilisation, l'entretien et le développement d'infrastructures routières (autoroutes, routes, rues et chemins) et à leur emprise. La présence de ce type d'installations crée la fragmentation des milieux naturels et des entraves aux déplacements de la faune et la flore, en plus de causer des perturbations lors de leur entretien (MFFP, 2021).

3.4.2. Développement résidentiel et commercial

Cette pression fait référence à toute installation et utilisation anthropique urbaine, résidentielle ou commerciale, comprenant la conversion de l'usage des terres et des habitats associée aux premières phases de développement (déboisement, remblai/déblai, drainage, etc.) ainsi que l'utilisation de ces infrastructures, leur entretien et les effets subséquents associés à leur présence (MFFP, 2021). Cela comprend aussi l'étalement urbain, qui est l'expansion du milieu urbain jusqu'en périphérie des villes.

3.4.3. Pollution sonore

La pollution sonore est l'ensemble des sons indésirables et excessifs produits par l'activité humaine qui nuisent à la santé et à la qualité de vie des personnes et des écosystèmes. Elle est causée par diverses sources telles que le bruit des transports, les activités industrielles, les chantiers de construction, les travaux publics, le voisinage, etc. Mesurée en décibels (dB), cette pollution peut nuire à la santé physique et mentale et à la qualité de vie des personnes, et perturbe également la faune.

3.4.4. Pollution

La qualité de l'eau des milieux aquatiques sur le territoire est menacée par diverses sources de pollution anthropique telles que les eaux usées, les sels de voirie, les dépôts d'ordures et les effluents urbains. Ces milieux sont directement influencés par les eaux de ruissellement, la qualité des bandes riveraines et l'imperméabilisation des sols.



2. PORTRAIT

3.4.5. Érosion et sédimentation

L'érosion réfère à la dégradation des rives et des berges sur le territoire. La sédimentation réfère à l'ensemble des phénomènes qui conduisent à la formation et au dépôt de sédiments dans les milieux aquatiques. Ce phénomène est accentué par des bandes riveraines ou des pratiques inadéquates.

3.4.6. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont toutes les plantes ou animaux nuisibles qui n'étaient pas, à l'origine, présents dans le ou les écosystèmes et qui y ont été introduits ou s'y sont répandus à la suite d'activités humaines (MFFP, 2021). Plusieurs sont présentes sur le territoire, telles que le nerprun bourdaine et cathartique, le roseau commun, le myriophylle à épis et la berce du Caucase.

3.4.7. Activités récréatives

Cette pression correspond à toutes activités récréatives (randonnée, vélo de montagne, ski de fond, escalade, camping, feux, etc.) ainsi qu'aux enjeux d'achalandage et d'encadrement de ces activités. Elle comprend les déplacements hors-pistes, notamment l'accès non autorisés aux terrains privés et, dans certains cas, des actes de vandalisme.

3.5. Analyse de la situation

L'analyse de la situation permet d'identifier l'ensemble des pressions qui affectent les cibles de conservation sur le territoire, ainsi que les causes sous-jacentes qui empêchent d'agir pour les atténuer ou les éliminer. Elle identifie les facteurs contribuant, soit les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. L'analyse de la situation est réalisée à l'aide de modèles contextuels, représentant des grandes thématiques. Les analyses ont été réalisées à partir des informations tirées du portrait du territoire et des consultations réalisées auprès des parties prenantes. Pour plus de détails sur les activités de consultation réalisées dans le cadre du projet, consultez les documents en annexe.



3. CONCEVOIR

3.5.1. Développement

Le développement résidentiel et commercial à Prévost est stimulé par une pression démographique accrue, l'attrait du territoire et la proximité des grands centres urbains, qui entraînent une demande pour le développement de nouveaux quartiers résidentiels et l'étalement des zones commerciales. Ces facteurs, combinés à une capacité limitée des infrastructures d'eau potable et eaux usées, favorise l'étalement urbain. Cette dynamique entraîne la perte de couvert forestier et l'imperméabilisation des sols, qui accentuent les îlots de chaleur et la vulnérabilité aux changements climatiques. De plus, la présence de l'autoroute 15 et de la route 117 qui traversent le territoire contribue à la fragmentation du territoire et à une pression accrue sur les milieux naturels. Le modèle contextuel associé au développement est illustré à la figure 19.

3. CONCEVOIR

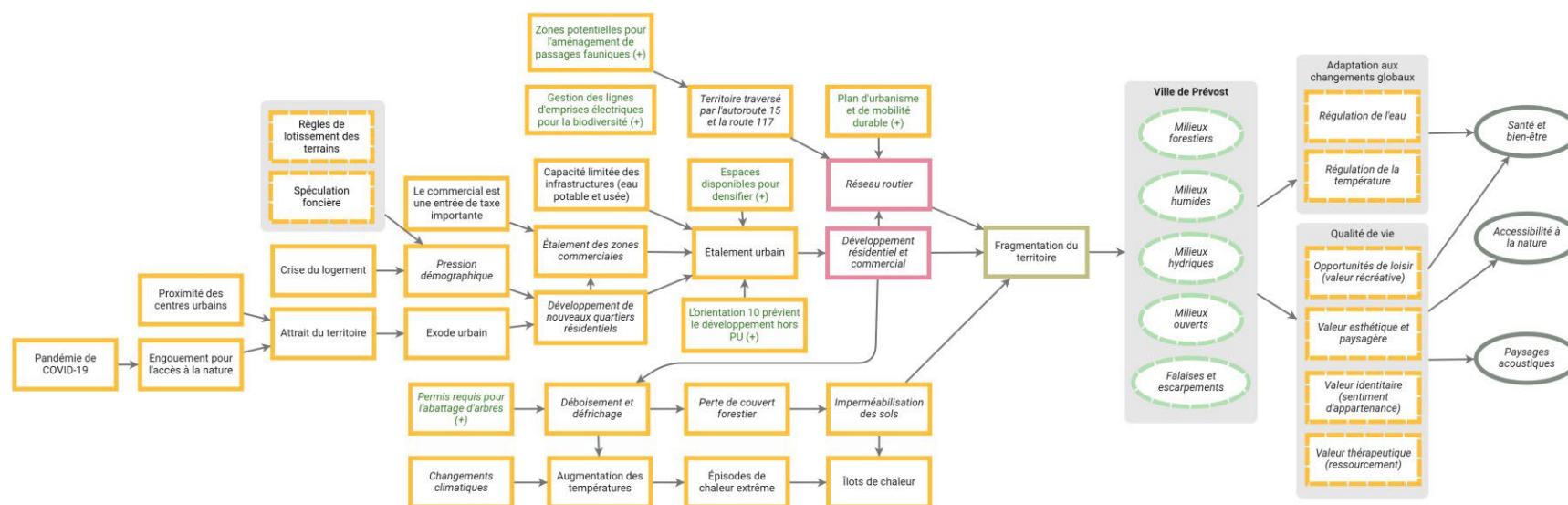


Figure 19. Modèle contextuel du développement



3. CONCEVOIR

3.5.2. Pollution

La pollution des milieux hydriques résulte de multiples sources diffuses liées à l'urbanisation, aux infrastructures routières et aux pratiques de gestion des eaux. Le non-respect de la réglementation municipale sur les bandes riveraines, la contamination par les sels de voirie, abrasifs, hydrocarbures et nutriments contribuent à l'eutrophisation des plans d'eau et à la dégradation de la qualité de l'eau. De plus, la conformité des installations septiques est inconnue dans plusieurs secteurs de la Ville, ce qui peut contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau par les coliformes fécaux. L'augmentation de la pression sur les réseaux d'égouts sanitaires causée par la pression démographique, la présence de raccords inversés dans certains secteurs résidentiels et commerciaux, ainsi que les rejets non conformes représentent des sources de contamination par les eaux usées. Ces facteurs affectent directement les milieux hydriques. Le modèle contextuel associé à la pollution est illustré à la figure 20.

3. CONCEVOIR

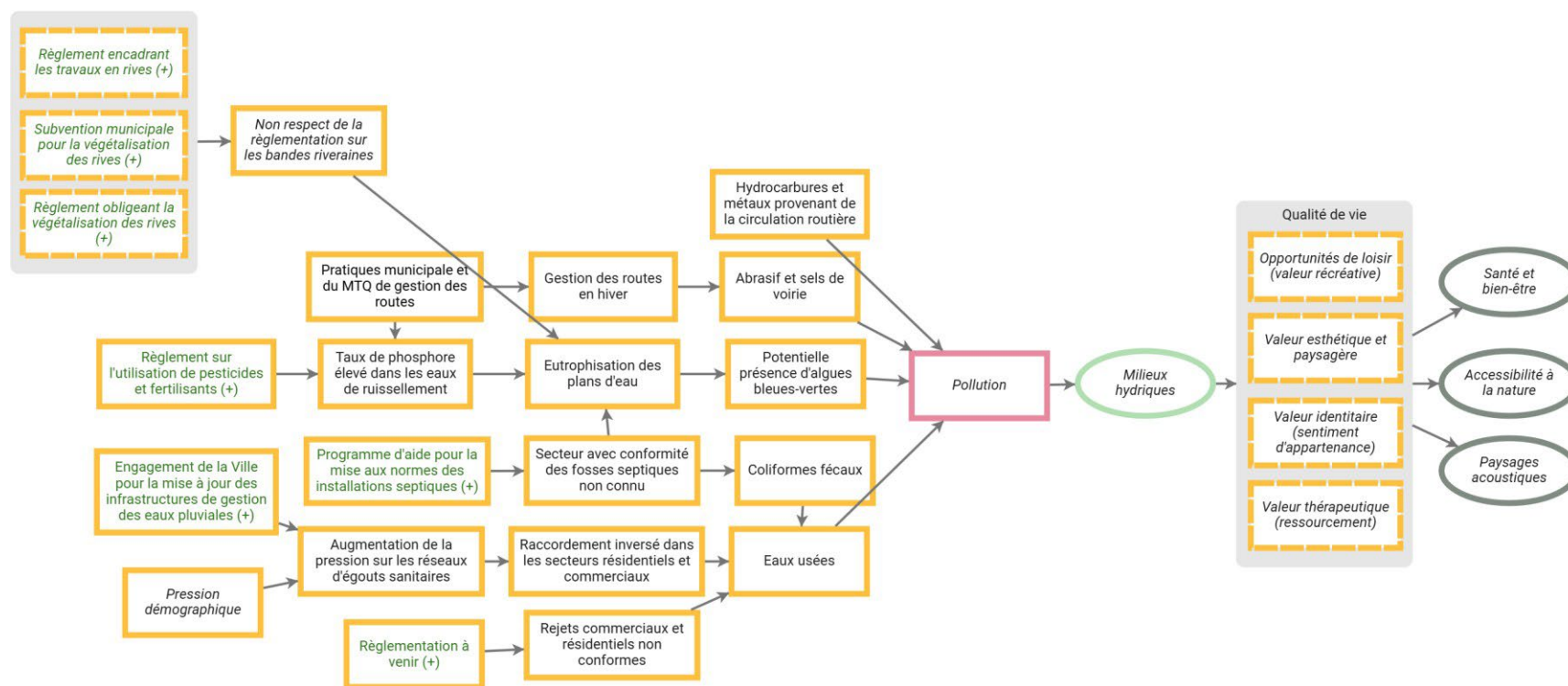


Figure 20. Modèle contextuel de la pollution



3. CONCEVOIR

3.5.3. Espèces exotiques envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire origine en partie des activités horticoles, puisque certaines espèces sont utilisées comme plante ornementale. De plus, il y a un manque de connaissance de certains citoyens, centres d'horticulture et pépinières qui contribuent à des pratiques, actuelles ou passées, favorisant leur propagation, telles que la vente d'EEE, l'échange de matériels et d'équipements non nettoyés et le transport de bois et de terre entre régions. Les activités récréatives sont également source de propagation, notamment via les sentiers récréatifs et les embarcations nautiques. Au niveau municipal, la Ville a un manque de connaissance sur la dispersion des colonies sur son territoire. De plus, ses orientations actuelles priorisent la gestion des espèces nuisibles pour la santé, telles que la Berce du Caucase. Finalement, les changements climatiques accentuent la vulnérabilité des écosystèmes et créent des conditions propices à l'établissement de ces espèces. Le modèle contextuel associé aux espèces exotiques envahissantes est illustré à la figure 21.

3. CONCEVOIR

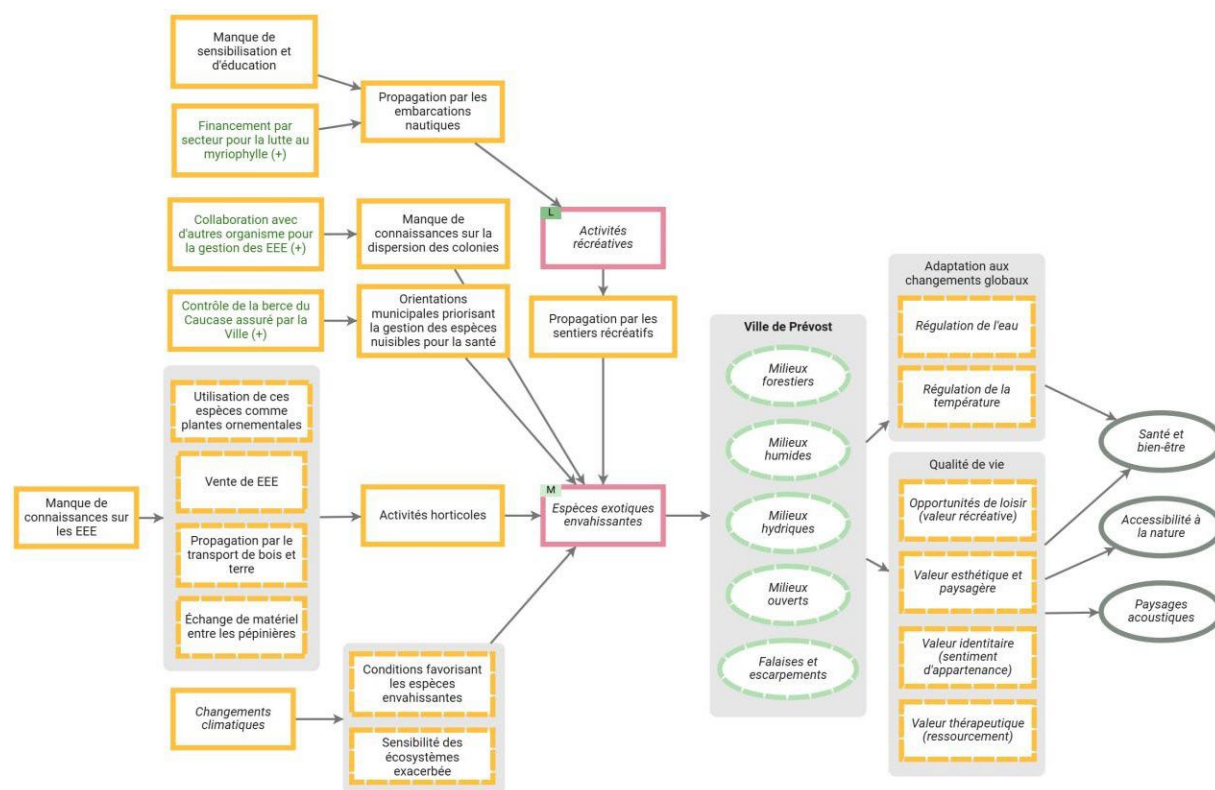


Figure 21. Modèle contextuel des espèces exotiques envahissantes



3. CONCEVOIR

3.5.4. Activités récréatives

L'accessibilité accrue aux milieux naturels et la popularité croissante des activités de plein air génèrent une pression importante sur certains sites naturels de Prévost. En effet, un surachalandage combiné à un manque d'encadrement des activités récréatives est observé dans certains milieux naturels, tels que la Réserve Alfred-Kelly. Le manque de ressources humaines et financière pour assurer la gestion de ces sites, de même que le manque de sensibilisation des usagers peut mener à des impacts importants sur ces milieux. Par exemple, le manque d'infrastructures d'accueil et la présence d'animaux domestiques dans les sentiers peut accentuer la pollution dans les milieux naturels. Le manque de signalisation et la présence de sentiers non balisés peuvent mener à du passage hors-sentier et donc à du piétinement, ce qui combiné au passage de vélos de montagne, peut mener à des problèmes d'érosion et sédimentation. De plus, comme plusieurs sentiers accessibles se situent en terrains privés, il y a parfois un manque de respect du droit de propriété par les usagers. La tenure privée et l'absence de statut de protection officiel pour certains sites récréatifs accessibles contribuent à un encadrement inadéquat des activités récréatives sur le territoire. Le modèle contextuel associé aux activités récréatives est illustré à la figure 22.

3. CONCEVOIR

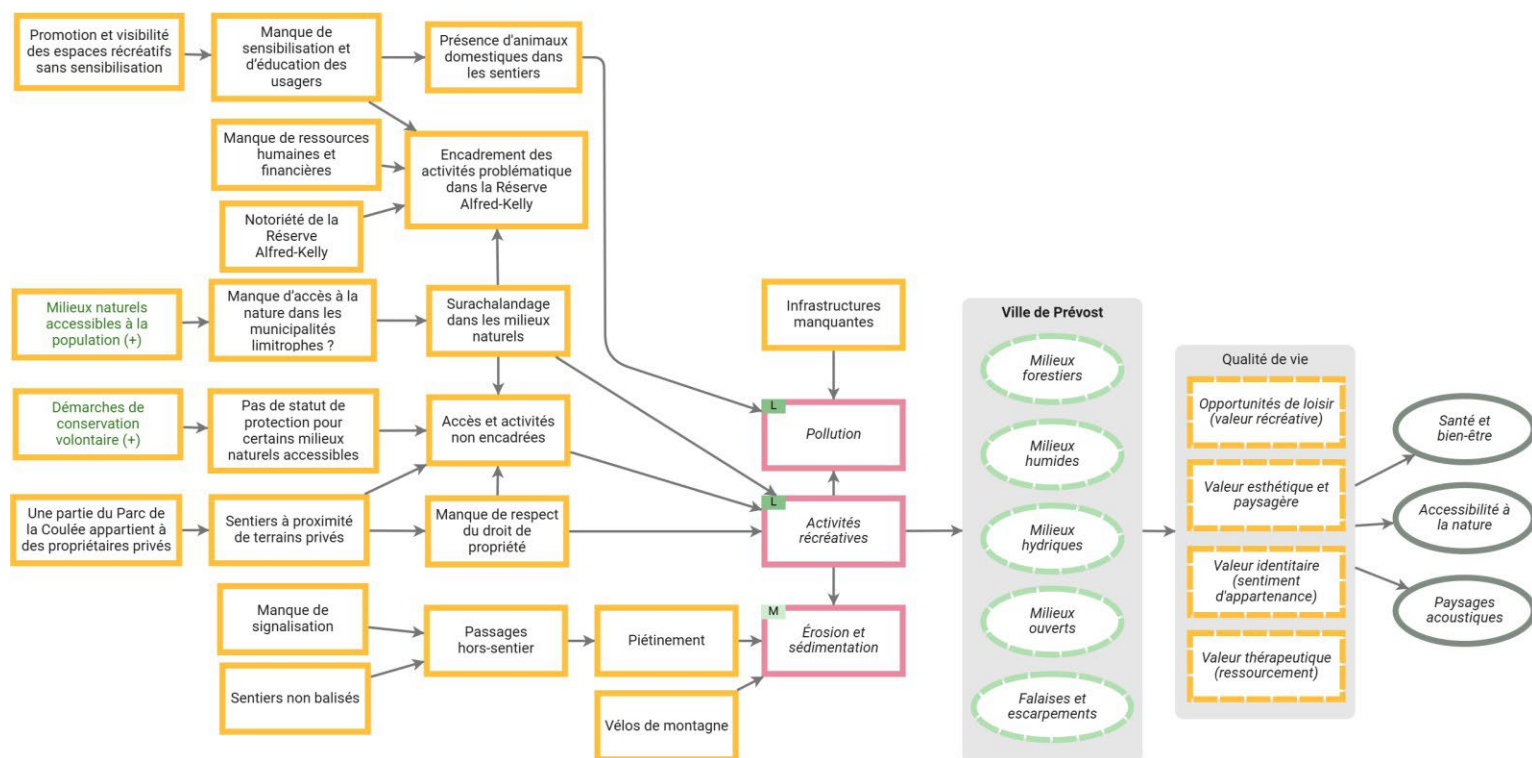


Figure 22. Modèle contextuel des activités récréatives



3. CONCEVOIR

3.5.5. Pollution sonore

La pollution sonore sur le territoire découle principalement du développement résidentiel et commercial et des travaux associés, de la présence et du développement du réseau routier, ainsi que de certaines activités industrielles et de voisinage. Le bruit généré modifie le comportement de la faune et contribue à la dégradation des habitats, en particulier à proximité des infrastructures de transport. Ces perturbations affectent également la qualité des paysages acoustiques, un élément important du bien-être et de la qualité de vie des citoyens. Le modèle contextuel associé à la pollution sonore est illustré à la figure 23.

3. CONCEVOIR

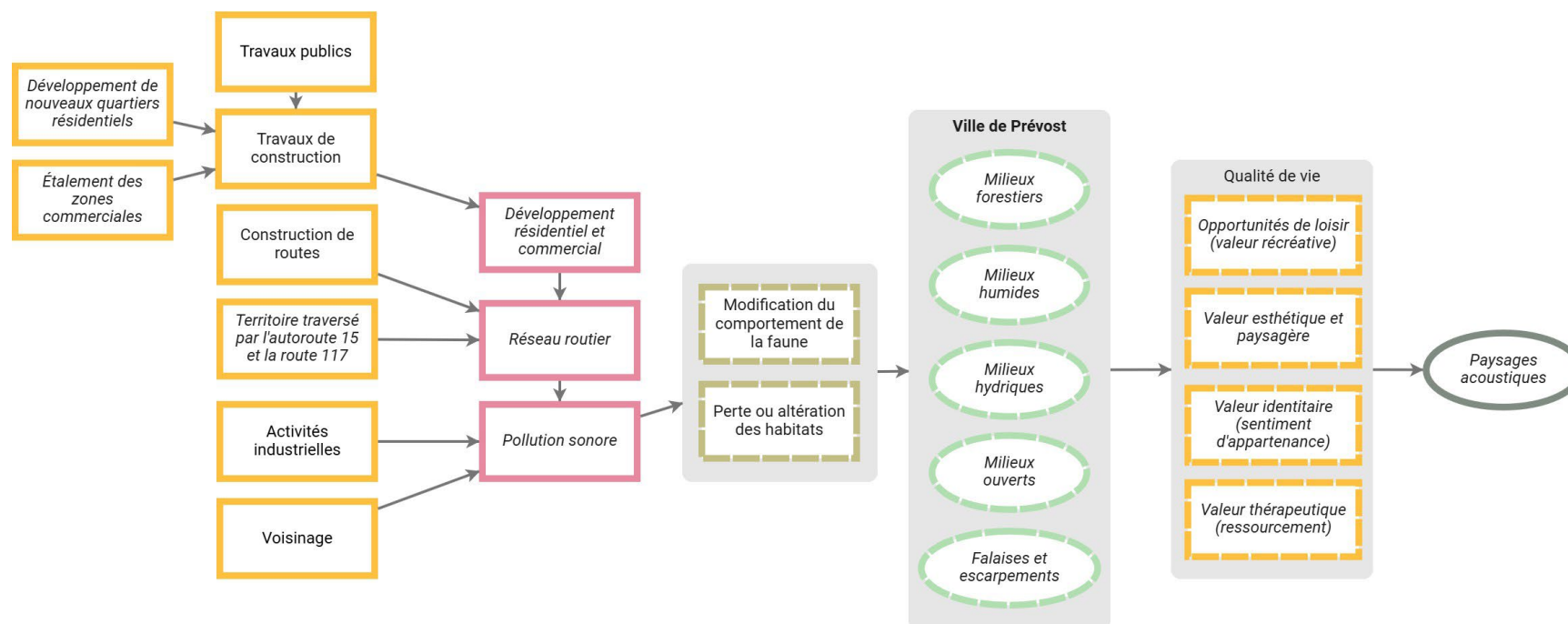


Figure 23. Modèle contextuel de la pollution sonore



3. CONCEVOIR

3.5.6. Érosion et sédimentation

La perte de couvert forestier, l'imperméabilisation des sols, le développement à proximité des cours d'eau ainsi que la gestion municipale des fossés contribuent au lessivage et ruissellement de l'eau et donc aux phénomènes d'érosion et de sédimentation. De plus, les changements climatiques, notamment l'augmentation des épisodes de précipitations intenses et de gel-dégel, accentuent les glissements de terrain et les inondations. Le non-respect de la réglementation municipale, notamment concernant les bandes riveraines contribue également à la dégradation des milieux hydriques. Le modèle contextuel associé à l'érosion et la sédimentation est illustré à la figure 24.

3. CONCEVOIR

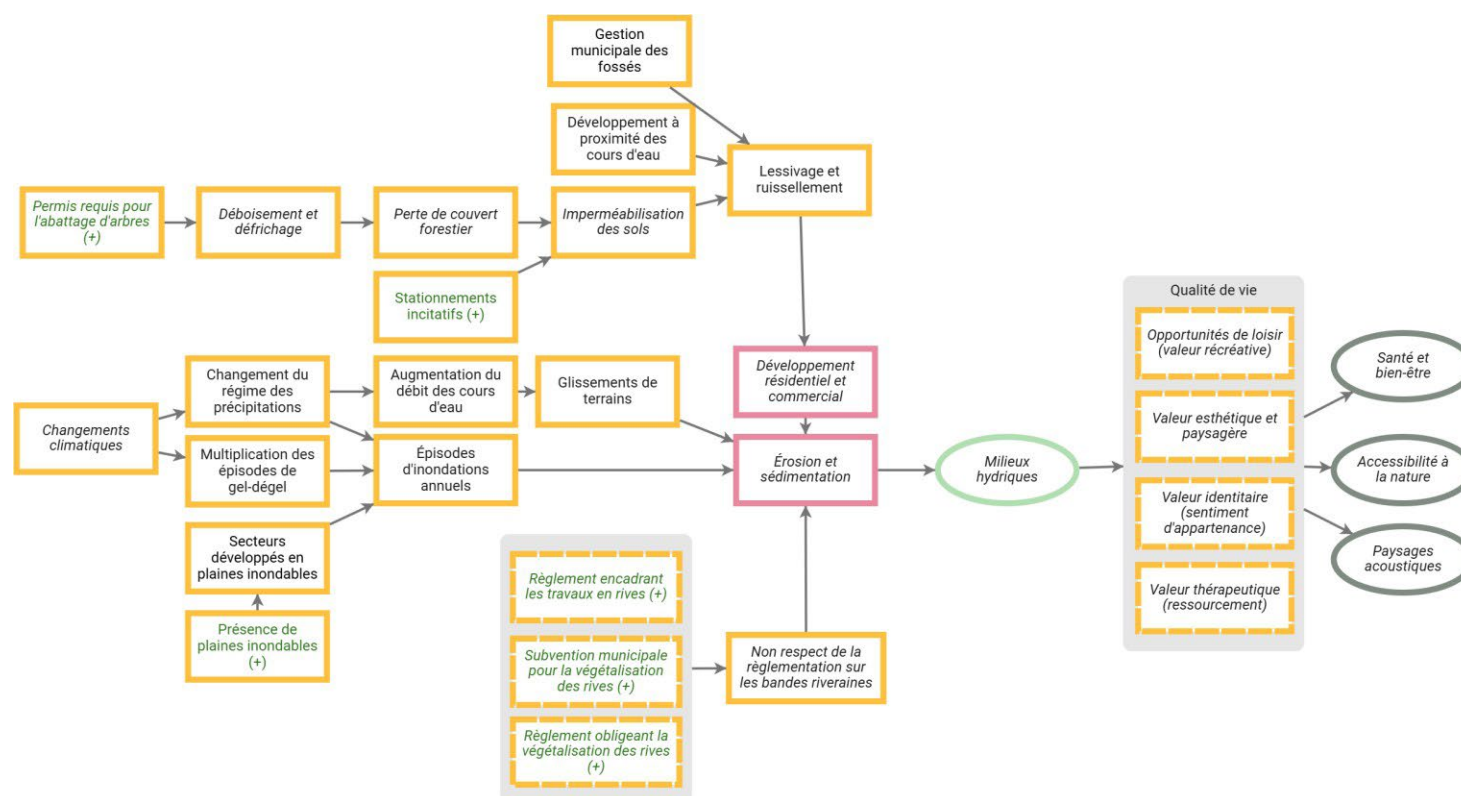


Figure 24. Modèle contextuel de l'érosion et sédimentation

4. PLANIFIER

4.1. Définition des buts

Les buts représentent ce que l'on souhaite ultimement accomplir avec le projet de conservation. Ils sont liés aux cibles de conservation et représentent l'état souhaité de ces cibles sur le long terme.

Tableau 3. Buts de conservation

Cible de conservation	But de conservation
Milieux forestiers	D'ici 2037, la proportion du couvert forestier est maintenue à au moins 50 % sur l'ensemble du territoire. D'ici 2037, la proportion de milieux forestiers situés en forêt d'intérieur avec une lisière de 200 m est maintenue à 4,9 % sur le territoire.
Milieux humides	D'ici 2037, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides sur le territoire.
Milieux hydriques	D'ici 2037, la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau est maintenue ou améliorée sur le territoire. D'ici 2037, la qualité des bandes riveraines a été améliorée sur le territoire.
Milieux ouverts	D'ici 2037, la qualité des milieux ouverts sur le territoire est améliorée. D'ici 2037, la connectivité écologique entre les milieux ouverts et les milieux naturels environnants est améliorée. D'ici 2037, au moins une friche d'intérêt écologique a été aménagée ou restaurée à des fins de conservation.

4. PLANIFIER

Cible de conservation	But de conservation
Falaises et escarpements	D'ici 2037, des dispositions urbanistiques sont maintenues ou bonifiées pour préserver la valeur paysagère et esthétique des falaises et sommets montagneux.
Accessibilité à la nature	D'ici 2037, le nombre d'espaces verts et de sentiers récréatifs municipaux accessibles à la population sur le territoire a augmenté. D'ici 2037, l'accessibilité des espaces verts et sentiers récréatifs municipaux existants sur le territoire a augmenté et est mieux connue par la population.
Santé et bien-être	D'ici 2037, la proportion du couvert forestier est d'au moins 30 % au sein du périmètre urbain. D'ici 2037, la proportion actuelle d'îlots de chaleur sur le territoire (5,7 %) a diminué en dessous de 5 %.
Paysages acoustiques	D'ici 2037, des mesures de d'aménagement durable du territoire sont mises en place afin de diminuer la pollution sonore sur le territoire.

4. PLANIFIER

4.2. Chaînes de résultats

Les modèles contextuels réalisés lors de l'analyse de la situation sont ensuite convertis en des chaînes de résultats. Celles-ci servent à illustrer les hypothèses montrant comment chaque stratégie permet d'atteindre les résultats et les buts de conservation. Les résultats (en bleu et en mauve à la figure 25) aident par la suite à identifier des objectifs ainsi que des actions.

Chaîne de facteurs

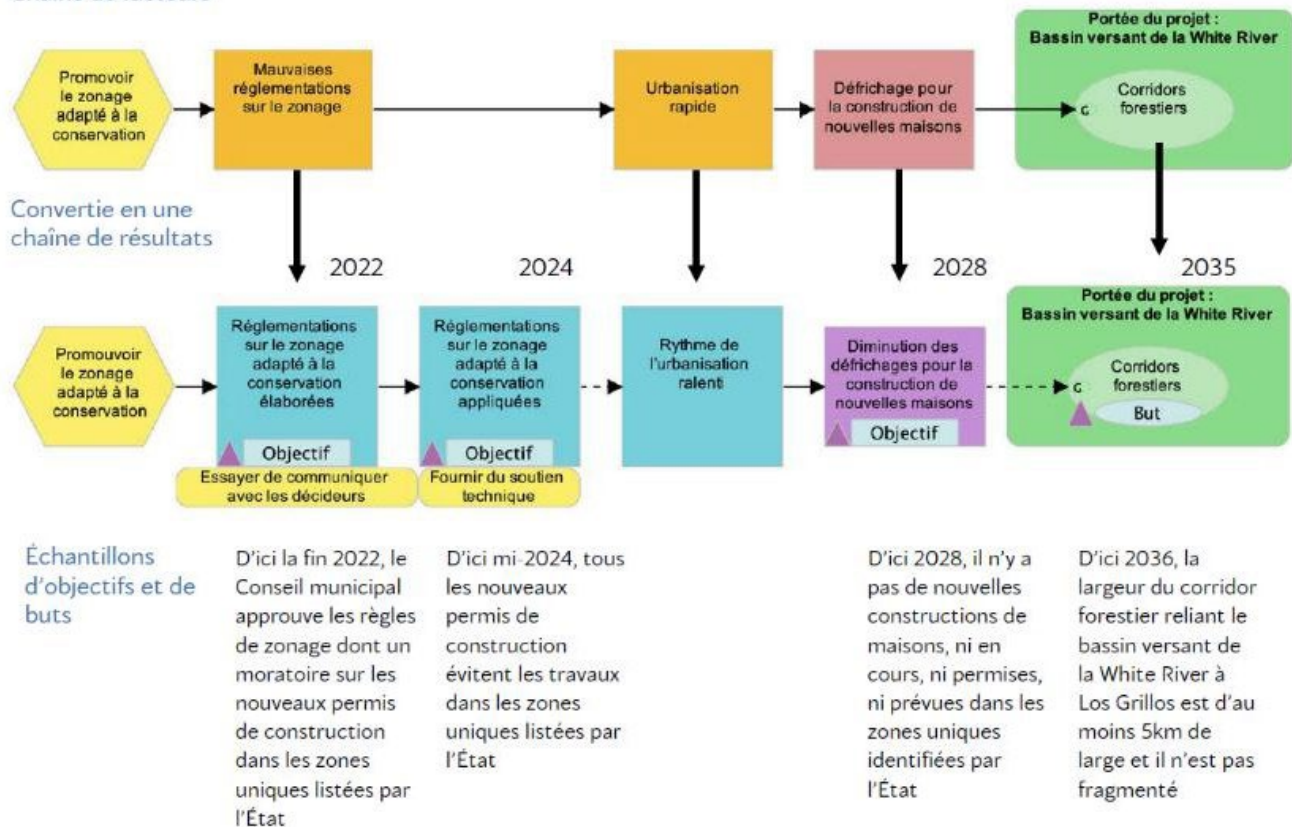


Figure 25. Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020)



4. PLANIFIER

4.2.1. Développement

La théorie du changement repose sur l'hypothèse que l'aménagement du territoire, la réglementation et la protection légale des milieux naturels permettent de réduire les impacts de l'urbanisation sur les milieux naturels. En intégrant des mesures de protection légale et des outils de planification visant à limiter l'étalement urbain, prévenir la perte permanente de couvert forestier et favoriser la déminéralisation des surfaces, cela mène à une réduction du déboisement et du défrichage, la préservation du couvert forestier, la revégétalisation de certaines surfaces et la diminution de l'imperméabilisation des sols. Ces changements réduisent les pressions associées au développement résidentiel et commercial, notamment la fragmentation du territoire, les îlots de chaleur et la perte d'habitats. À terme, la diminution de ces pressions contribue à l'amélioration de la connectivité écologique et au maintien de l'intégrité des milieux naturels. La chaîne de résultats associée au développement est illustrée à la figure 26.

4. PLANIFIER

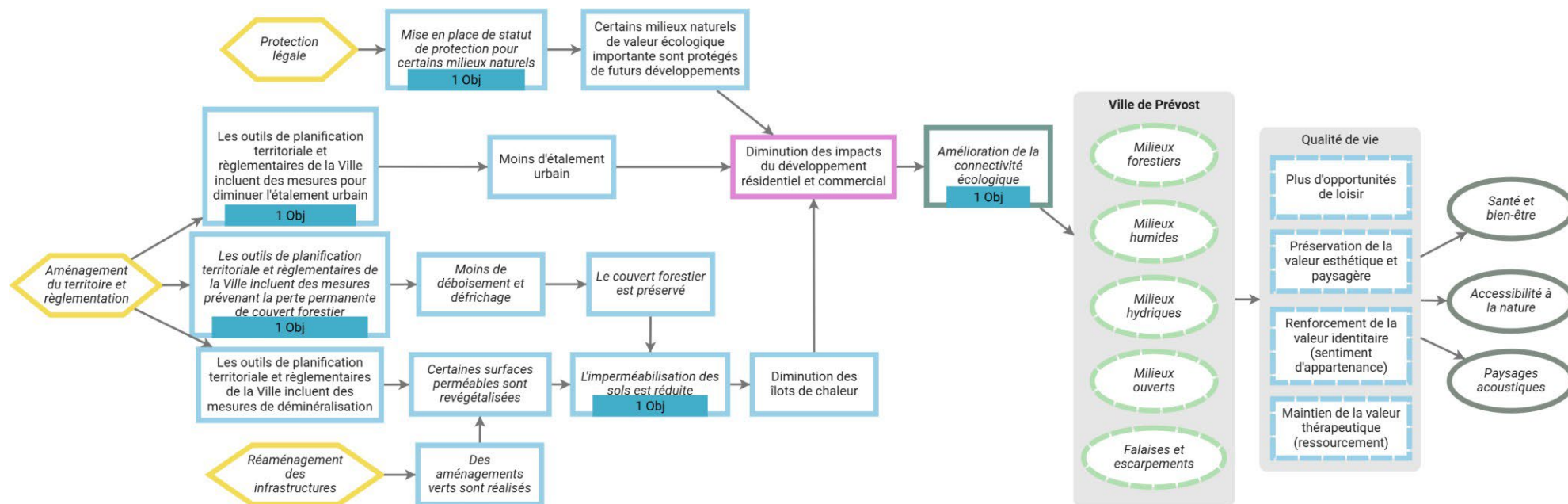


Figure 26. Chaîne de résultats du développement



4. PLANIFIER

4.2.2. Connectivité écologique

Cette théorie du changement repose sur l'hypothèse que des interventions ciblées sur le réseau routier permettent de réduire son effet de barrière. La stratégie de connectivité écologique s'appuie d'abord sur l'acquisition de connaissances concernant les secteurs à forte mortalité faunique et les opportunités d'aménagement de passages fauniques. Ces connaissances permettent de planifier et de réaliser des aménagements fauniques aux endroits stratégiques sur le territoire, et donc d'améliorer de la capacité de la faune à se déplacer à travers le territoire. Cela permettrait de réduire la pression liée à la fragmentation du territoire causée par le réseau routier et d'améliorer la connectivité écologique. La chaîne de résultats associée à la connectivité écologique est illustrée à la figure 27.

4. PLANIFIER

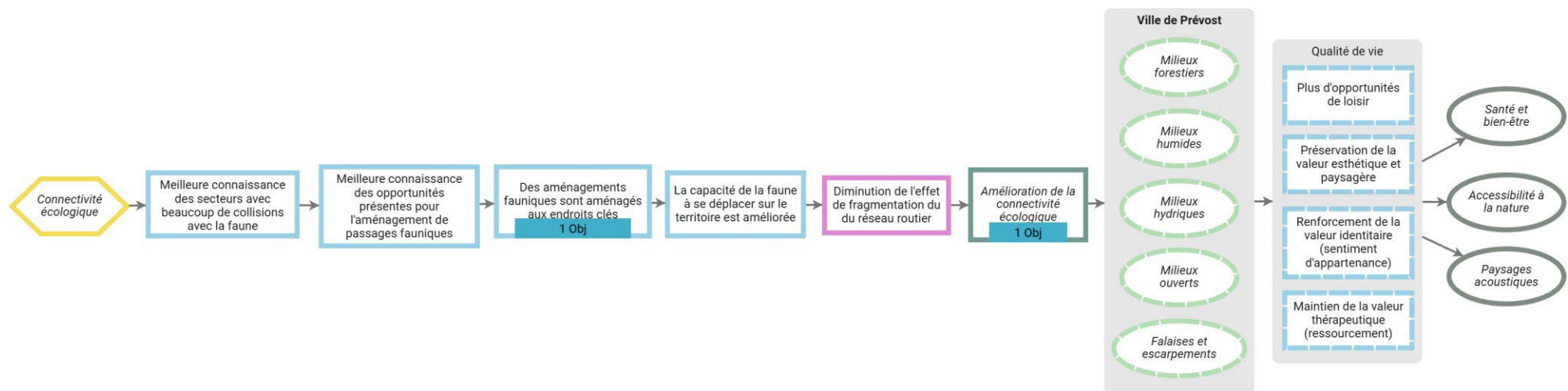


Figure 27. Chaîne de résultats de la connectivité écologique



4. PLANIFIER

4.2.3. Pollution

La théorie du changement en matière de pollution repose sur l'hypothèse qu'une combinaison de sensibilisation, d'acquisition de connaissances et de réaménagement des infrastructures permet de réduire les sources de contamination des milieux hydriques. En améliorant les connaissances sur la conformité des installations septiques sur le territoire, la Ville peut mieux soutenir la mise aux normes de ces installations et ainsi réduire le rejet de coliformes fécaux dans les eaux usées municipales. En améliorant ses connaissances sur les meilleures pratiques de gestion des sels de voirie, la Ville peut également mieux planifier ses interventions visant à diminuer l'utilisation d'abrasifs et de sels de voirie dans certains secteurs plus sensibles sur son territoire. De plus, en sensibilisant les citoyens à l'importance des bandes riveraines, la Ville favorise le respect de sa réglementation et la végétalisation des rives, diminuant ainsi l'eutrophisation des plans d'eau. Finalement, en aménageant des infrastructures de gestion durable des eaux pluviales, cela permettrait de réduire la pression sur les réseaux d'égout sanitaires et donc les épisodes de surverses. La chaîne de résultats associée à la pollution est illustrée à la figure 28.

4. PLANIFIER

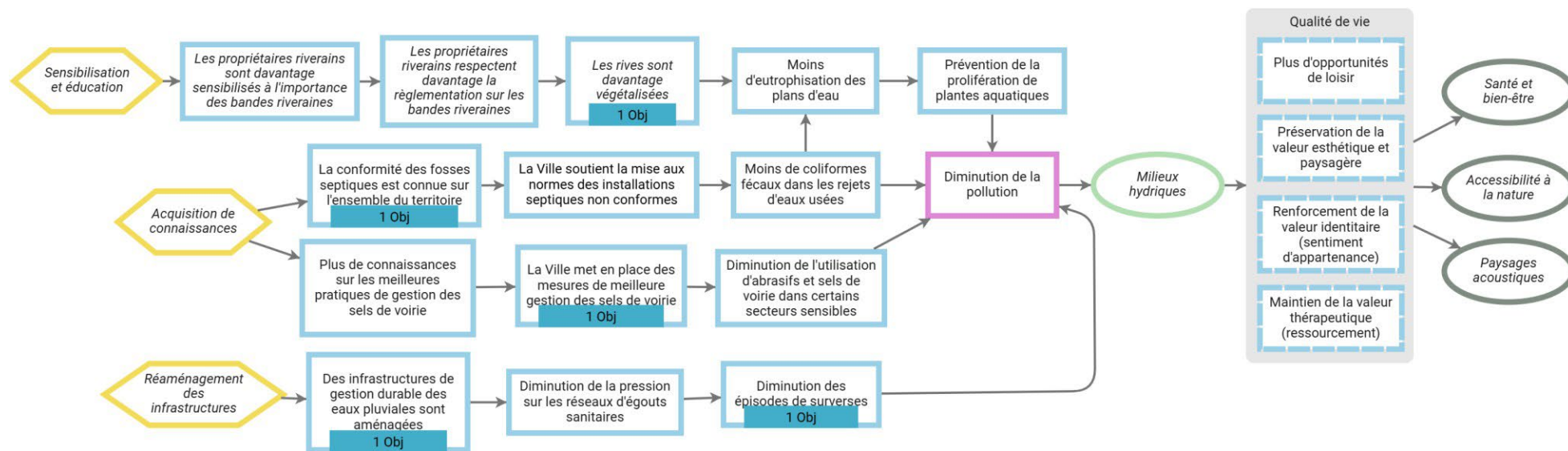


Figure 28. Chaîne de résultats de la pollution



4. PLANIFIER

4.2.4. Espèces exotiques envahissantes

La théorie du changement associée aux espèces exotiques envahissantes repose sur l'hypothèse qu'une réduction des vecteurs de propagation, combinée à une meilleure sensibilisation et à une planification plus efficace des actions de contrôle, permet de limiter leur expansion. La stratégie de sensibilisation et d'éducation vise à accroître les connaissances de la population, des centres horticoles et des usagers sur les pratiques de prévention visant à diminuer la propagation de ces espèces par les sentiers récréatifs, les embarcations, le matériel horticole et les échanges de sol ou de végétaux. Parallèlement, l'aménagement d'infrastructures adaptées, telles qu'une station de lavage d'embarcations nautiques et des panneaux de sensibilisation, cela pourrait réduire la propagation des EEE provenant de ces embarcations. Finalement, une meilleure connaissance de la dispersion des colonies sur son territoire permettrait à la Ville de mieux planifier ses actions de contrôle et de lutte aux EEE. La chaîne de résultats associée aux espèces exotiques envahissantes est illustrée à la figure 29.

4. PLANIFIER

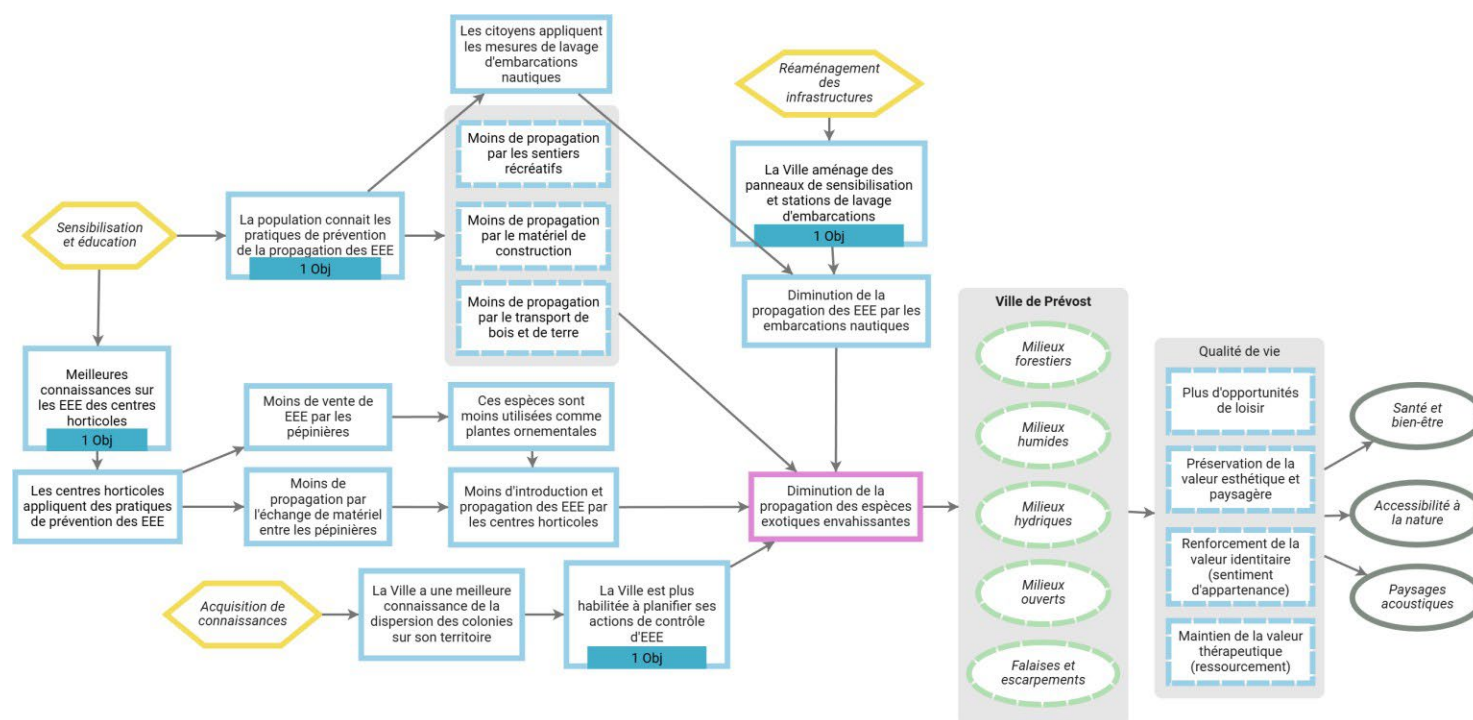


Figure 29. Chaîne de résultats des espèces exotiques envahissantes



4. PLANIFIER

4.2.5. Activités récréatives

La théorie du changement pour les activités récréatives repose sur l'hypothèse qu'un meilleur encadrement des usages et une offre récréative mieux structurée permettrait de concilier accessibilité et protection des milieux naturels. La stratégie de sensibilisation vise à influencer le comportement des usagers afin d'assurer un meilleur respect du droit de propriété et des bonnes pratiques de plein-air. La stratégie de mise en valeur des milieux naturels vise un meilleur encadrement des activités récréatives par l'amélioration des infrastructures, de la signalisation et du balisage des sentiers. Elle vise également à offrir plus d'espaces récréatifs accessibles à la population afin d'avoir une offre récréative mieux répartie et ainsi moins d'achalandage dans les milieux naturels. Finalement, la stratégie de protection légale vise à mettre en place des statuts de protection légale pour certains milieux naturels accessibles, ce qui permettrait de mieux encadrer l'accès et la pratique d'activités récréatives au sein de ces milieux. La chaîne de résultats associée aux activités récréatives est illustrée à la figure 30.

4. PLANIFIER

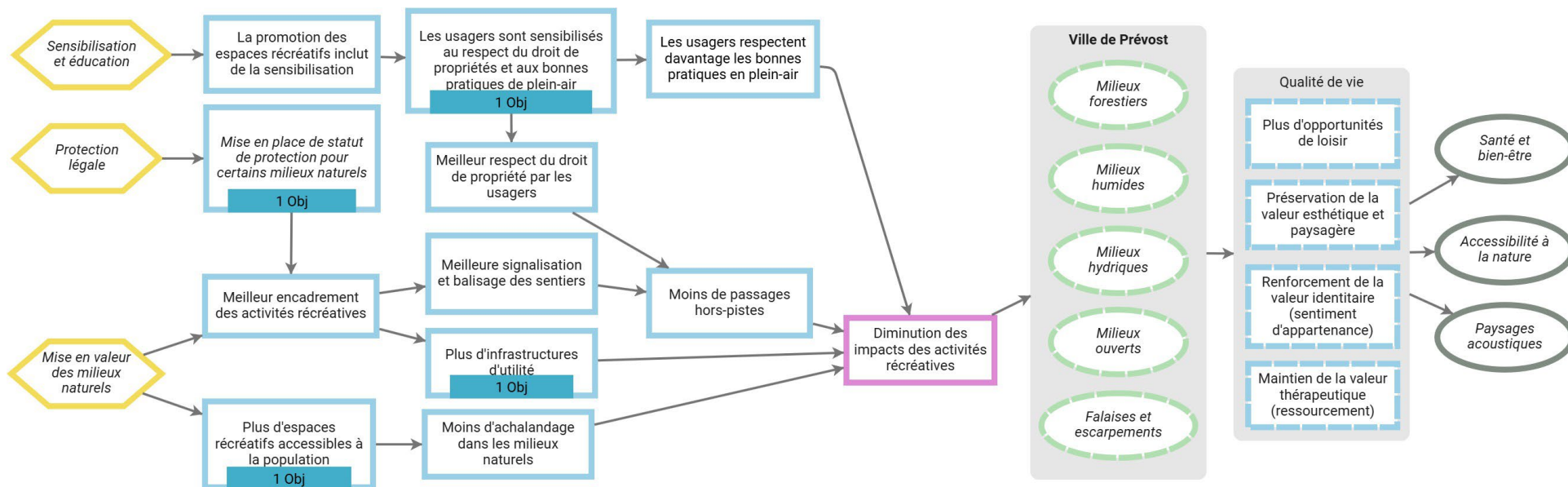


Figure 30. Chaîne de résultats des activités récréatives



4. PLANIFIER

4.2.6. Pollution sonore

La théorie du changement pour la pollution sonore repose sur l'hypothèse qu'une meilleure connaissance des sources et des secteurs de pollution sonore sur le territoire ainsi que des pratiques de prévention permettra à la Ville de mieux planifier ses interventions afin de réduire cette pression sur son territoire. Cette réduction de la pollution sonore contribue à atténuer les impacts du développement et du réseau routier sur les milieux naturels et les paysages acoustiques. La réduction de cette pression contribue à préserver la qualité des habitats et le bien-être des espèces et des citoyens. La chaîne de résultats associée à la pollution sonore est illustrée à la figure 31.

4. PLANIFIER

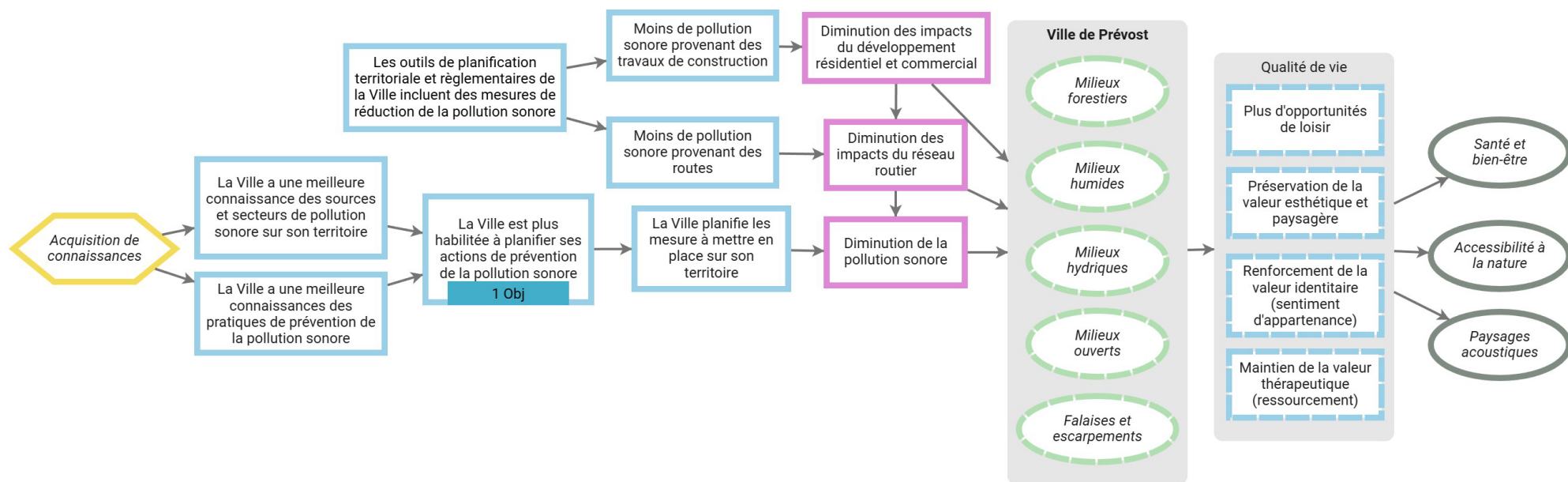


Figure 31. Chaîne de résultats de la pollution sonore



4. PLANIFIER

4.2.7. Érosion et sédimentation

La théorie du changement liée à l'érosion et à la sédimentation repose sur l'hypothèse que la mise en place de mesures réglementaires et urbanistiques visant à limiter la perte de couvert forestier et l'aménagement d'infrastructures vertes permettrait de réduire l'imperméabilisation des sols, et donc le lessivage et le ruissellement. Un aménagement et une gestion écologique plus poussée des fossés municipaux par la Ville permettrait également de réduire l'érosion et la sédimentation liés au lessivage et au ruissellement. De plus, en sensibilisant la population à l'importance des bandes riverains, cela favoriserait le respect de la réglementation municipale et la végétalisation des rives et ainsi diminuer l'érosion et la sédimentation dans les milieux hydriques. La chaîne de résultats associée à l'érosion et sédimentation est illustrée à la figure 32.

4. PLANIFIER

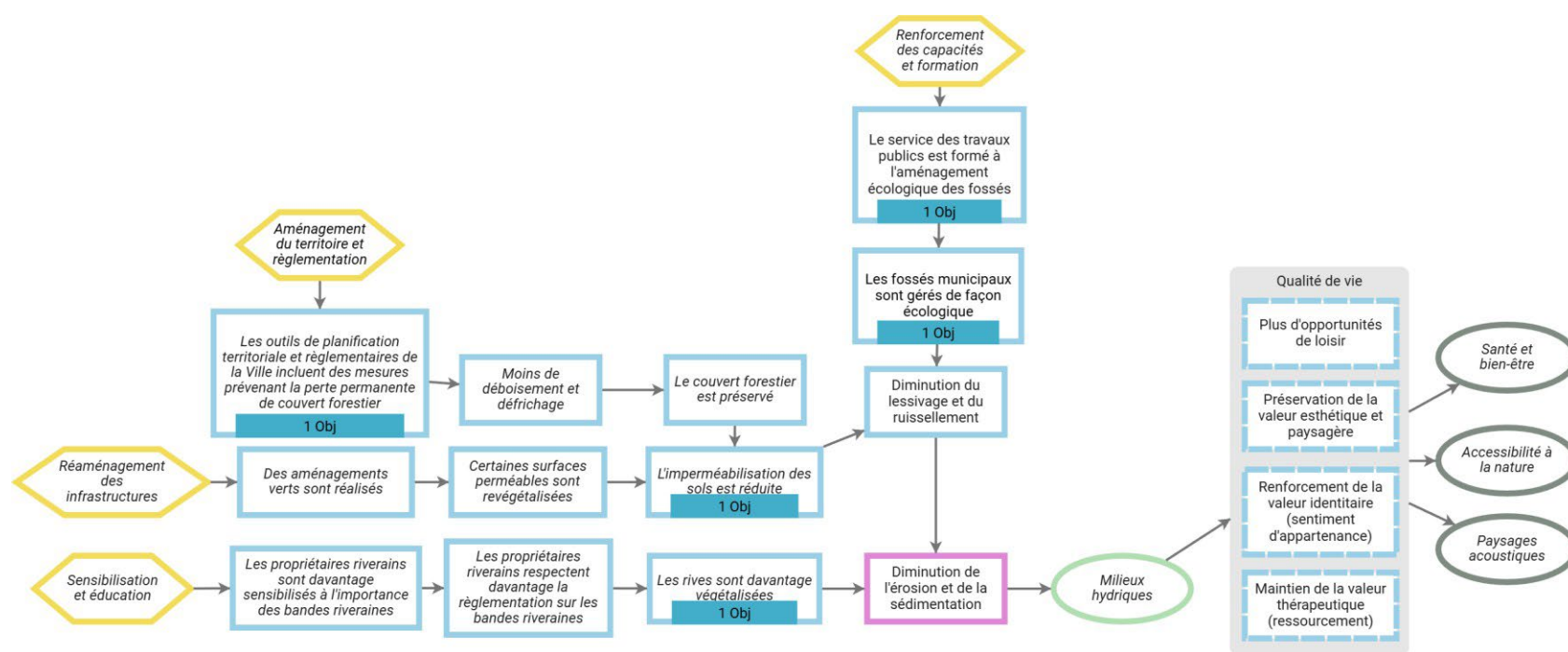


Figure 32. Chaîne de résultats de l'érosion et sédimentation



4. PLANIFIER

4.3. Stratégies

Une stratégie regroupe plusieurs actions qui visent à atteindre des buts et objectifs communs. Les stratégies sont déterminées en identifiant, parmi l'ensemble des facteurs décrits dans l'analyse de la situation, les points d'intervention clés (PIC). Pour identifier les PIC, le potentiel d'influence de l'ensemble des facteurs est estimé en fonction des critères suivants : contribution à la réduction des pressions, capacité à influencer plusieurs facteurs dans le modèle, urgence à trouver une solution au facteur (ou ses facteurs en aval). Les stratégies identifiées ont été établies à la suite d'une consultation des parties prenantes et en fonction des hypothèses identifiées dans les chaînes de résultats illustrant les théories du changement. Les stratégies identifiées sont décrites plus en détails dans les sections ci-dessous.

4.3.1. Aménagement du territoire et réglementation

Cette stratégie comprend la mise en place de mesures et dispositions réglementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation du territoire, la perte permanente de couvert forestier, l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain, de même qu'à favoriser la conservation des milieux naturels de haute valeur écologique identifiés comme prioritaires pour la conservation sur le territoire.

4.3.2. Protection légale

Cette stratégie vise à mettre en place des statuts de protection légale sur certains milieux naturels, tels que les milieux naturels de valeur écologique importante et identifiés prioritaires pour la conservation. Cela peut inclure des ententes de conservation volontaire auprès des propriétaires de grands boisés et la mise en place d'un statut de protection légale (aire protégée privée ou AMCE) sur les terrains municipaux d'intérêt écologique.

4.3.3. Connectivité écologique

Cette stratégie vise à améliorer et consolider la connectivité écologique par des aménagements fauniques tels que les passages fauniques et des aménagements pour les espèces de milieux champêtres. Elle vise également la mise en place de mesures visant à réduire la fragmentation des milieux naturels sur le territoire.



4. PLANIFIER

4.3.4. Sensibilisation et éducation

Cette stratégie vise à sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que d'autres parties prenantes, tels que les centres d'horticulture et de pépinières, aux enjeux identifiés sur le territoire, tels que l'importance des bandes riveraines, la lutte aux EEE, le respect du droit de propriété et les bonnes pratiques pour la tenue d'activités récréatives dans les milieux naturels.

4.3.5. Réaménagement des infrastructures

Cette stratégie vise à mettre en place des aménagements verts afin de végétaliser et réduire l'imperméabilisation des sols, visant à diminuer la présence d'îlots de chaleur sur le territoire. Elle vise également la mise en place de mesures de gestion durable des eaux pluviales afin de diminuer les épisodes de surverses dans la municipalité. Elle inclut également l'aménagement d'une station de lavage d'embarcations nautiques afin de lutter contre la propagation d'EEE dans les milieux hydriques.

4.3.6. Mise en valeur des milieux naturels

Cette stratégie vise l'encadrement des activités récréatives ayant lieu dans les milieux naturels accessibles, tels que certains terrains municipaux, privés et protégés. Cela comprend l'aménagement d'infrastructures, l'amélioration de la signalisation, du balisage et de l'entretien des sentiers. De plus, elle vise également la bonification de l'offre récréative afin d'améliorer l'accès à la nature pour la population.

4.3.7. Acquisition de connaissances

Cette stratégie vise à améliorer les connaissances de la Ville sur certains enjeux affectant les milieux naturels sur le territoire, tels que le niveau de conformité des installations septiques, les meilleures pratiques de gestion des sels de voirie, la localisation des colonies d'EEE ainsi que les sources et secteurs de pollution sonore sur le territoire. En améliorant ces connaissances, la Ville pourra mieux planifier les actions à mettre en œuvre pour réduire ces différentes pressions.



4. PLANIFIER

4.3.8. Renforcement des capacités et formation

Cette stratégie vise à former les employés municipaux du service des travaux publics de la Ville aux pratiques de gestion écologique des fossés, aux mesures de contrôle de l'érosion et leurs impacts, ainsi qu'à acquérir du matériel pour contrôler l'érosion sur son territoire afin de réduire cette pression sur les milieux naturels.

4.4. Objectifs

Les objectifs précisent quels changements doivent être réalisés à court et moyen terme. Les objectifs peuvent être associés à une pression, un facteur contribuant ou une stratégie. Le tableau 4 présente les objectifs identifiés ainsi que les chaînes de résultats et les stratégies associées.

4. PLANIFIER

Tableau 4. Stratégies et objectifs

Stratégies	Chaîne de résultats associée	Objectifs
Aménagement du territoire et réglementation	Développement	D'ici 2032, la Ville a amélioré ses mesures règlementaires et urbanistiques en place visant à contrôler l'étalement urbain.
		D'ici 2032, la Ville a amélioré ses mesures règlementaires et urbanistiques en place visant à prévenir la perte de couvert forestier sur son territoire.
		D'ici 2032, la réglementation de la Ville a été améliorée de façon à réduire la pollution lumineuse nocturne sur le territoire.
Protection légale		D'ici 2037, la proportion du territoire de la Ville protégé par un statut de protection légale ou une entente de conservation volontaire a doublé.
Réaménagement des infrastructures		D'ici 2037, des mesures de végétalisation, de déminéralisation et de verdissement sont mises en place sur le territoire.
Connectivité écologique	Connectivité écologique	D'ici 2037, au moins 3 projets d'aménagement faunique ont été réalisés afin d'améliorer les écosystèmes.
		D'ici 2032, la Ville a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels.
Sensibilisation et éducation	Pollution	D'ici 2037, l'ensemble des rives des lacs et de la rivière du Nord sont végétalisées conformément à la réglementation et un suivi périodique est assuré.
Acquisition de connaissances		D'ici 2037, le niveau de conformité de l'ensemble des installations septiques présentes sur le territoire est connu par la Ville.
Réaménagement des infrastructures		D'ici, 2037 des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire.
		D'ici 2037, les infrastructures problématiques en termes de surverses ont été mises à niveau.
Sensibilisation et éducation	Espèces exotiques envahissantes	D'ici 2037, la Ville a promu les meilleures pratiques de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) auprès de la population.

4. PLANIFIER

Stratégies	Chaîne de résultats associée	Objectifs
		<i>D'ici 2037, l'ensemble des centres d'horticulture et pépinières présents sur le territoire ont été sensibilisés et informés des bonnes pratiques de lutte aux EEE.</i>
Acquisition de connaissances		<i>D'ici 2037, la Ville s'est dotée de stratégies pour intervenir auprès des espèces et/ou des zones jugées prioritaires.</i>
Réaménagement des infrastructures		<i>D'ici 2032, La Ville s'est pourvue d'une station de lavage d'embarcations municipale.</i>
Sensibilisation et éducation	Activités récréatives	<i>D'ici 2037, un code d'éthique sur les bonnes pratiques pour la tenue d'activités en milieux naturels et privés a été élaboré et diffusé à l'ensemble de la population.</i>
Mise en valeur des milieux naturels		<i>D'ici 2037, les accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population sont bonifiés pour la pratique d'activités récréatives extensives.</i>
		<i>D'ici 2037, des infrastructures d'accueil (balisage, signalisation, toilettes, poubelles, etc.) adaptées ont été aménagées ou améliorées afin de garantir un accès à moindre impact aux milieux naturels.</i>
Acquisition de connaissances	Pollution sonore	<i>D'ici 2037, les connaissances de la Ville sur la pollution sonore ont été améliorées.</i>
Renforcement des capacités et formation	Érosion et sédimentation	<i>D'ici 2030, l'ensemble des employés municipaux du service des travaux publics sont formés aux pratiques de gestion écologique des fossés et de contrôle de l'érosion et à leurs impacts.</i>
		<i>D'ici 2030, Le service des travaux publics a acquis du matériel pour le contrôle de l'érosion.</i>



CONCLUSION

Le territoire de Prévost comprend une diversité de milieux naturels, avec une proportion importante de milieux forestiers, ainsi que de nombreux milieux humides et hydriques et éléments d'intérêt écologiques et récréotouristiques. Le plan de conservation, élaboré par Éco-corridors laurentiens, a permis de réaliser une analyse approfondie des enjeux présents sur le territoire ainsi que des principales pressions affectant ces milieux naturels. De plus, ce plan a permis de prioriser les milieux naturels à viser pour la conservation sur le territoire en fonction de leur valeur écologique et sociale. À la suite de l'analyse de ces enjeux, 8 grandes stratégies ont été identifiées, d'où découlent 14 objectifs et 70 actions à mettre en place.

La mise en œuvre du plan de conservation sera assurée par la Ville de Prévost, en collaboration avec plusieurs partenaires. Celle-ci est prévue sur un échéancier de 10 ans, soit de 2027 à 2037. Ce plan de conservation a été élaboré avec la méthodologie des *Standards ouverts pour la conservation*, et s'inscrit donc dans un processus itératif. Ainsi, le plan d'action est modulable en fonction des suivis effectués à l'aide du plan de suivi et d'évaluation.

Cette démarche exprime la volonté de la Ville de Prévost d'être un acteur engagé envers la protection de son patrimoine naturel et contribue à la préservation des milieux naturels du sud du Québec, ainsi qu'à l'atteinte de la cible gouvernementale de protéger 30 % du territoire d'ici 2030.

Références

- Canards Illimités Canada. (2022). Cartographie détaillée des milieux humides (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec/resource/011b0892-f592-4ef3-87c3-f9344d26a797>
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). (2019). Carte des occurrences d'espèces en situation précaire. <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- Conservation Measures Partnership (CMP). (2020). *Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0*. Récupéré sur <https://www.conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Open-Standards-for-the-Practice-of-Conservation-v4.0-English.pdf>
- Éco-corridors laurentiens (ÉCL). (2020). Plan pour la connectivité des Laurentides 2020-2025 (Version sommaire). Éco-corridors laurentiens. 67 pp.
- Environnement Canada. (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition*. Récupéré sur Publications du gouvernement du Canada: <https://publications.gc.ca/site/fra/9.685600/publication.html>
- Gouvernement du Québec. (2019a). Classification écologique du territoire québécois: Zones de végétation et domaines bioclimatiques (Forêt ouverte, document cartographique). https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_ecologie&zoom=5¢er=-69.69531,54.57766&invisiblelayers=*&visiblelayers=ea5bce41cf896ed4680348eb0eeb001c,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8
- Gouvernement du Québec. (2019b). Écosystèmes forestiers exceptionnels (Forêt ouverte, document cartographique). https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_STF_AP&zoom=6¢er=-76.79876,48.91816&invisiblelayers=*&visiblelayers=1282dfbd95699b74a8a6218f75178682,b1c014b2019a78ccc4feb072b665d511,65da64c87b2d4af4d2946bbe78baea28,ec4fc5be4445d4952786bd2c9128c17f,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2018). Cadre écologique de référence du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques [MELCC] (2020). Base de données des zones inondables [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2023b). Géobase du réseau hydrographique du Québec [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2024). Milieux humides potentiels [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques [MELCCFP] (2025a). Utilisation du territoire [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2025b). Registre des aires protégées au Québec [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MRNF] (2023). Tenure [données géomatiques].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MRNF] (2025). Géologie du socle et couche hypsométrique [données géomatiques], Données Québec, Québec.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MRNF] (2025b). Carte écoforestière à jour [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable [MTQ] (2023). Réseau routier – RTSS [données géomatiques]. Données Québec, Québec.

MRC de la Rivière-du-Nord (2022). Schéma d'aménagement et de développement révisé.
<https://www.mrcrdn.qc.ca/schema-damenagement-et-de-developpement>

Ville de Prévost (2024a). Plan d'urbanisme.
https://www.ville.prevast.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/Services/Urbanisme/PUMD/PUMD_VR.pdf

Ville de Prévost (2024a). Plan de mobilité active et durable.
https://www.ville.prevast.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/Services/Urbanisme/PMAD/PMAD_VFinale_Fevrier.pdf

Native Land (2023). Native Digital Land. <https://native-land.ca/Sitka> Technology Group and Foundations of Success. (2019). *Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0.* Récupéré sur <https://www.miradishare.org/ux/>

Réseau de milieux naturels protégés (RMN). (2025). Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec. <https://rocq.ca/evenement/le-rmn-vous-presente-son-nouveau-repertoire-des-sites-de-conservation-volontaire-du-quebec/>

Sitka Technology Group and Foundations of Success. (2019). *Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0.* Récupéré sur <https://www.miradishare.org/ux/>

Lexique

Action	Action spécifique ou ensemble de tâches entreprises par le personnel du projet ou les partenaires pour atteindre un ou plusieurs objectifs (CMP, 2020).
Analyse de la situation	Processus qui vous aidera à créer une compréhension commune du contexte de votre projet, dont la description des relations entre l'environnement biologique et les systèmes institutionnels, politiques, économiques et/ou sociaux et les parties prenantes associées qui affectent les cibles de conservation que vous voulez conserver. En fonction de l'échelle du projet et des ressources disponibles, une analyse de la situation peut être une révision formelle en profondeur des données et études existantes de la zone/du problème ou une description moins formelle basée sur les contributions de ceux qui sont familiers avec la zone/problème (CMP, 2020).
Attribut écologique clé	Aspect de la biologie ou de l'écologie d'une cible qui, si présent, définit une cible en bonne santé et qui, si absent ou altéré, mènerait avec le temps à la perte pure et simple de cette cible ou à son extrême dégradation (CMP, 2020). Il existe trois catégories d'AEC : la taille (la superficie d'occurrence, ou l'abondance de l'occurrence d'une cible), la condition (la composition biologique, la structure et les interactions biotiques qui caractérisent la cible ou son habitat) et le contexte géographique (l'environnement où évolue la cible, incluant les processus écologiques).
But	Énoncé formel détaillant l'impact désiré d'un projet, tel que le statut/état futur désiré d'une cible. Un bon but correspond aux critères suivants : lié aux cibles, orienté vers un impact, mesurable, limité dans le temps et spécifique (CMP, 2020).
Chaîne de résultats	Représentation graphique de la théorie du changement d'un projet. Elle inclut les hypothèses centrales et la séquence logique reliant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles. En termes scientifiques, elle expose les relations hypothétiques ou les théories du changement (CMP, 2020).
Cible de bien-être humain	Dans le contexte d'un projet de conservation, les cibles de bien-être humain se concentrent sur les composantes du bien-être humain affectées par le statut des cibles de conservation. Toutes les cibles de bien-être humain choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de bien-être humain dépendant des cibles de conservation (CMP, 2020).

Cible de conservation	Élément de biodiversité du site du projet, qui peut être une espèce, un habitat ou un système écologique, et sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Toutes les cibles choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de biodiversité présente sur le site (CMP, 2020).
Équipe de projet	Groupe principal spécifique de professionnels qui sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et du suivi d'un projet. Ce groupe peut contenir des gestionnaires, des parties prenantes, des chercheurs, du personnel chargé des opérations et d'autres personnes chargées de la mise en œuvre (CMP, 2020).
Évaluation de la viabilité	Une évaluation détaillée du statut de chaque cible de conservation permet de spécifier des attributs écologiques clés (AEC pour chaque cible, de déterminer les indicateurs pour chaque attribut, de préciser l'intervalle acceptable de variation de chaque indicateur et de déterminer enfin le statut actuel de l'attribut par rapport à cet intervalle de variation (CMP, 2020).
Hypothèse	Description explicite de ce que l'équipe pense être la réalité. Séquences logiques liant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles comme présentées dans une théorie du changement. Les hypothèses peuvent aussi inclure l'explication d'une équipe sur comment elle envisage que les variables externes vont influencer la réalisation des résultats (CMP, 2020).
Facteur contribuant	Terme générique pour un élément d'un modèle conceptuel, incluant les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. Il est souvent judicieux d'utiliser ce terme générique parce que de nombreux facteurs, par exemple le tourisme, peuvent être à la fois une pression et une opportunité. Synonyme de « facteur » (CMP, 2020).
Indicateur	Entité mesurable liée à un besoin précis en information tel que le statut d'une cible/facteur, un changement dans une pression ou un progrès en direction d'un objectif. Un bon indicateur correspond aux critères suivants : mesurable, précis, constant et sensible (détecte les petits changements) (CMP, 2020).
Modèle contextuel	Diagramme visuel d'une analyse de la situation. Un modèle (diagramme) contextuel représente les relations entre les facteurs clés identifiés dans une analyse de la situation dont on suppose qu'ils impactent ou mènent à une ou plusieurs cibles de conservation. Un bon modèle doit lier les cibles de conservation aux pressions, opportunités, parties prenantes et points d'intervention clés. Aussi nommé « modèle conceptuel » (CMP, 2020).

Objectif	Énoncé formel détaillant un résultat désiré d'un projet tel que la réduction d'une pression critique. Un bon objectif correspond aux critères suivants : spécifique, mesurable, atteignable, orienté vers les résultats et limité dans le temps (SMART). Si le projet est bien conceptualisé et conçu, la réalisation des objectifs du projet doit mener à la réalisation des buts du projet et à sa vision (CMP, 2020).
Opportunité	Facteur identifié dans l'analyse de situation d'un projet qui a potentiellement un effet positif sur une ou plusieurs cibles, soit directement soit indirectement. Il s'agit souvent d'un point d'entrée pour les actions de conservation (CMP, 2020).
Partie prenante	Tout individu, groupe ou institution qui possède un intérêt personnel dans les ressources naturelles de la zone du projet ou qui peut les influencer ou qui sera potentiellement affecté par les activités du projet et a quelque chose à gagner ou à perdre si les conditions changent ou restent les mêmes. Les parties prenantes sont toutes les entités qui doivent être prises en compte dans la réalisation des buts du projet et dont la participation et le soutien sont cruciaux pour la réussite du projet (CMP, 2020).
Plan d'action	Description des buts, objectifs et stratégies d'un projet qui permettront de faire diminuer les pressions identifiées et d'utiliser les opportunités (CMP, 2020).
Plan de suivi et d'évaluation	Plan pour faire le suivi de votre projet. Il comprend les besoins en information, les indicateurs, les activités et le calendrier de suivi (CMP, 2020).
Plan opérationnel	Plan qui inclut les actions à mettre en œuvre dans le cadre des stratégies identifiées, l'évaluation de l'efficacité des stratégies, l'estimation des coûts, ainsi que les responsables de la mise en œuvre des actions (CMP, 2020).
Point d'intervention clé	Facteurs prioritaires (pressions, opportunités ou cibles) d'un modèle contextuel au niveau desquels une équipe doit agir (CMP, 2020).
Portée	Centre d'intérêt thématique ou géographique large d'un projet (CMP, 2020).
Pression	Activité humaine qui dégrade directement ou indirectement une ou plusieurs cibles. Elle est typiquement liée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression critique	Pression directe qui a été priorisée comme étant parmi les plus importantes à traiter (CMP, 2020).

Pression directe	Il s'agit principalement d'une action humaine qui dégrade immédiatement une ou plusieurs cibles de conservation (ex.: l'exploitation forestière ou la pêche). Une pression directe peut être aussi un phénomène naturel altéré par les activités humaines (ex.: l'augmentation des orages extrêmes à cause du changement climatique). Elle est typiquement rattachée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression indirecte	Facteur contribuant identifié dans l'analyse de situation d'un projet et qui est un moteur des pressions directes. Il est souvent un point d'entrée pour les actions de conservation. Il est parfois appelé « cause sous-jacente » ou « facteur » (CMP, 2020).
Protection	Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité. La protection inclut des mesures d'intensité variable et de tout ordre (Limoges et al., 2013).
Service écosystémique	Services fournis par les écosystèmes, espèces et habitats intacts et en fonctionnement et dont les hommes tirent des bénéfices (CMP, 2020).
Stratégie	Ensemble d'actions qui ont un centre d'intérêt commun et qui travaillent ensemble pour atteindre les buts et objectifs spécifiques grâce au ciblage des points d'intervention clés, à l'intégration des opportunités et à la limitation des contraintes. Une bonne stratégie correspond aux critères suivants : liée, précise, faisable et appropriée (CMP, 2020).
Stress	Aspect perturbé d'une cible de conservation qui résulte directement ou indirectement des activités humaines, par exemple : faible taille de population, débit fluvial réduit, augmentation de la sédimentation, baisse du niveau de la nappe phréatique. Il est généralement équivalent à un attribut écologique clé dégradé (ex : perte d'habitat) (CMP, 2020).
Théorie du changement	Une série d'hypothèses liées de cause à effet expliquant comment une équipe pense que ses actions vont aider à atteindre les résultats intermédiaires et les buts à plus long terme de conservation et de bien-être humain. Une théorie du changement peut s'exprimer sous forme de texte, de diagramme (ex : chaînes de résultats) ou d'autres formes (CMP, 2020).

Utilisation durable	Ensemble des usages d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudices à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement qui respectent la capacité de renouvellement des ressources biologiques (Limoges et al., 2013).
Vision	Description de l'état désiré ou de la condition finale qu'un projet travaille à atteindre. Une vision complète comprend une description de la biodiversité du site ou une carte de la zone du projet de même qu'un résumé de l'énoncé de la vision (CMP, 2020).

Annexe 1 – Système d'évaluation des pressions

Portée			
<i>Proportion de la cible pouvant être affectée par la pression en dix ans selon les tendances actuelles</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
La pression risque d'être généralisée dans la portée, en affectant la cible dans toute ou la plupart (71 % à 100 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être étendue au sein de la portée, en affectant la cible dans la plupart (31 % à 70 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être limitée dans la portée, en affectant la cible dans une partie (11 % à 30 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être très limitée dans la portée, en affectant la cible dans une petite proportion (1 % à 10 %) de sa population/occurrence.
Gravité			
<i>Degré de dégradation causé à la cible par la pression dans les circonstances et les tendances actuelles et à l'intérieur de la portée établie</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Au sein de la portée, la pression risque de détruire ou d'éliminer la cible ou de réduire sa population de 71 % à 100 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire sérieusement la cible ou de réduire sa population de 31 % à 70 % dans les dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire moyennement la cible ou de réduire sa population de 11 % à 30 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque seulement de dégrader/réduire légèrement la cible ou de réduire sa population de 1 % à 10 % dans les dix ans ou trois générations.
Irréversibilité			
<i>Degré pour lequel les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Les effets de la pression ne peuvent pas être inversés et il est très improbable que la cible puisse être restaurée et/ou il faudrait plus de 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en centre commercial).	Les effets de la pression peuvent être techniquement inversés et la cible restaurée, mais c'est pratiquement inaccessible et/ou il faudrait 21 à 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en terre agricole).	Les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée avec un engagement raisonnable de ressources et/ou dans les 6 à 20 ans (ex. : creusement de fossés et drainage de zones humides).	Les effets de la pression sont facilement réversibles et la cible peut être facilement restaurée à un prix relativement bas et/ou dans les 0 à 5 ans (ex. : véhicules tout terrain qui s'introduisent illégalement dans une zone humide).

Source (Sitka Technology Group and Foundations of Success, 2019)